



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 – 2025



## INTRODUCTION / PRÉAMBULE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ainsi que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précisent que ce rapport doit comprendre dorénavant : un bilan annuel de la stratégie numérique responsable ainsi qu'un plan d'actions relatif à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire dont la collectivité est propriétaire.

Le rapport doit également prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement depuis la loi Grenelle 2, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport prend en compte, cette année, les différentes déclinaisons du Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui met en récit et anime le plan d'action PCAET de la collectivité. Ceci afin d'aller dans le sens de l'harmonisation des présentations des différentes démarches territoriales de la collectivité.

Ce rapport comporte :

- Les actions de la Ville, de l'Agglomération, du CCAS et du CIAS de La Roche-sur-Yon sur la période de septembre 2024 à août 2025.
- Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

En parallèle, et pour répondre aux enjeux climatiques et d'épuisement des ressources, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été formulés à l'échelon mondial et national. Il s'agit de mettre en œuvre l'accord de Paris issu de la COP 21 et de répondre aux questions d'inégalités économiques et de réduction de la pauvreté, d'accès à l'emploi, d'innovations, de consommation responsable, de justice et de paix car c'est ainsi que nous léguerons un monde meilleur aux générations futures.

Universels et interconnectés, ces objectifs constituent un cadre de référence pour agir, des outils de sensibilisation sur la responsabilité des entreprises, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi acteurs.



Vous retrouverez donc ces items tout au long de ce rapport, afin de faire le lien entre les actions réalisées par les deux collectivités et les ODD.

Vous retrouverez aussi tout au long de ce rapport 4 pictogrammes dont voici la signification :

LOI



OBJECTIFS à atteindre



PCAET



INDICATEURS



# Sommaire

<b>I. PLANIFICATION TERRITORIALE.....</b>	<b>5</b>
A. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL – PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE : OBTENTION DU LABEL 2 ETOILES CLIMAT AIR ENERGIE .....	5
B. VERS L'ELABORATION D'UN PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) .....	6
C. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2023-2028 .....	9
1. <i>Les aides aux propriétaires privés</i> .....	10
2. <i>La politique de peuplement – attribution logements sociaux</i> .....	11
3. <i>Les aides sur le parc public</i> .....	13
D. PAT .....	13
1. <i>21 actions en détail pour engager le territoire</i> .....	13
2. <i>Feuille de route de la Politique Agricole Communautaire</i> .....	14
E. PCAET – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE .....	16
1. <i>Grands indicateurs territoriaux</i> .....	17
2. <i>Suivi du programme d'actions</i> .....	17
F. PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE 2026 – 2035 .....	17
1. <i>Lancement de la démarche Mai – Décembre 2024</i> .....	18
2. <i>Ateliers et concertation – 1er semestre 2025 :</i> .....	19
3. <i>Synthèse, proposition et validation de la stratégie et du plan d'action</i> .....	19
4. <i>Approbation puis Arrêt du projet en Conseil Communautaire juillet puis septembre 2025</i> .....	19
<b>II. AXE CLIMAT AIR ENERGIE (CAE) .....</b>	<b>19</b>
A. BEGES .....	19
B. ADAPTATION ET ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	21
1. <i>Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)</i> .....	21
2. <i>Schéma désimperméabilisation</i> .....	22
3. <i>Cours d'école de demain</i> .....	23
C. VEHICULES.....	24
1. <i>Véhicules de la collectivité</i> .....	24
2. <i>Bus et Bom GNV – hydrogène</i> .....	25
D. QUALITE DE L'AIR.....	26
E. MOBILITE DURABLE .....	27
1. <i>DSP transport public : réseau Impulsyon</i> .....	27
2. <i>Déplacements domicile-travail des agents</i> .....	27
F. EFFICACITE SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENERGIE RENOUVELABLE .....	28
1. <i>Le décret tertiaire et la rénovation énergétique des bâtiments</i> .....	28
2. <i>Les Certificats d'économies d'énergie</i> .....	28
3. <i>Maitrise de la consommation d'énergie</i> .....	29
4. <i>Éclairage public, schéma ambiance nocturne</i> .....	32
5. <i>Réseau de Chaleur Urbain (RCU)</i> .....	34
6. <i>Photovoltaïque – projets dans les communes</i> .....	35
<b>III. AXE ECONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES RESSOURCES (ECI).....</b>	<b>36</b>
A. COOPERATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (ENTREPRISES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS) .....	36
B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET SOUTIEN A L'INNOVATION.....	37
1. <i>Schéma de densification des ZAE</i> .....	37
2. <i>Accompagnement des entreprises avec ORACE</i> .....	39
C. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU TERRITOIRE (REDUCTION, TRI, VALORISATION, REEMPLOI).....	39
1. <i>Mise en œuvre du nouveau schéma directeur déchets de l'agglomération</i> .....	39
2. <i>La gestion des coupes et arbres morts - scierie mobile</i> .....	42
D. COMPTA ANALYTIQUE / ACTIONS PCAET / BUDGET VERT .....	43

E.	COMMANDES PUBLIQUES ET ACHATS RESPONSABLES (CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES) .....	44
1.	<i>Intégration de clauses dans les marchés</i> .....	44
2.	<i>Intégration du développement durable dans l'objet même des marchés</i> .....	44
F.	STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE .....	44
1.	<i>Politique d'achat de matériel informatique reconditionné</i> .....	44
2.	<i>Inscription du développement durable dans le règlement intérieur sur l'utilisation des moyens informatiques et des outils de télécommunication</i> .....	45
G.	TRANSITION ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE (RESTAURATION COLLECTIVE, CIRCUITS COURTS).....	45
<b>IV.</b>	<b>GESTION ET PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS .....</b>	<b>46</b>
A.	ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE .....	46
B.	TEN.....	47
C.	GEMAPI - CTEAU.....	49
D.	GESTION DE L'EAU ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES .....	50
1.	<i>Consommation des bâtiments</i> .....	50
2.	<i>Assainissement</i> .....	50
3.	<i>Gestion des EP</i> .....	53
4.	<i>Arrosage, récupération des eaux de pluie</i> .....	53
E.	100 000 ARBRES.....	53
F.	BIODIVERSITE ET ESPACES NATURELS (PRESERVATION, RESTAURATION, INTEGRATION DANS L'AMENAGEMENT) .....	55
1.	<i>Eco pâturage</i> .....	55
2.	<i>Nids d'oiseaux</i> .....	55
<b>V.</b>	<b>AXE SOCIAL, INCLUSIF ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>56</b>
A.	MOBILISATION SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS AU QUOTIDIEN : HABITANTS, SCOLAIRES, AGENTS.....	56
1.	<i>Les Assises</i> .....	56
2.	<i>Actions du service éducation</i> .....	59
3.	<i>Formations des agents de la collectivité</i> .....	60
B.	SLIME + .....	62
C.	ACTION SOCIALE ET SANTE .....	63
1.	<i>Contrat Local de Santé</i> .....	63
2.	<i>Actions du CCAS : Accompagnement et soutien des plus fragiles</i> .....	64
3.	<i>Lutte contre l'habitat indigne</i> .....	66
D.	CLAUSES INSERTION ET DD DANS LES MARCHES PUBLICS .....	66
E.	ACCESSIBILITE ET INCLUSION.....	66
F.	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET INCLUSION (HANDICAP, EGALITE FEMMES-HOMMES, DIVERSITE) .....	67
1.	<i>Dispositif Angela</i> .....	67
2.	<i>Exposition dans les EHPADs sur l'évolution des droits des femmes depuis la loi Veil</i> .....	68
<b>VI.</b>	<b>SUIVI, EVALUATION ET INDICATEURS .....</b>	<b>69</b>
A.	TABLEAU D'INDICATEURS CLES (ENVIRONNEMENT, SOCIAL, ECONOMIQUE, GOUVERNANCE) .....	69
B.	EN SYNTHESE .....	70

## I. PLANIFICATION TERRITORIALE

*Accélérer les transitions à travers l'urbanisme et l'aménagement*

### A. Contrat d'Objectif Territorial – Programme Territoire Engagé Transition Ecologique : Obtention du label 2 étoiles Climat Air Energie

Suite à l'approbation de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), La Roche-sur-Yon Agglomération a signé fin 2022, avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), son Contrat d'Objectif Territorial 2023-2027. Ce dispositif vise à accélérer les changements de pratiques internes des collectivités afin de réduire leur impact environnemental et à impulser ou pérenniser une animation territoriale en ce sens. Il vise également à apporter des financements supplémentaires aux politiques de la collectivité. L'objectif était de mettre en récit et d'animer le plan d'action issu du PCAET.

Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée dans le programme *Territoire Engagé pour la Transition Écologique* (TETE), qui comprend deux référentiels : Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire. Ce programme permet de mesurer les avancées des collectivités en matière de transition écologique et repose sur un processus structurant et progressif. Il débute par un état des lieux objectif, réalisé grâce à l'appui d'un conseiller et d'un outil numérique, afin d'identifier les forces et marges de progression. Il se poursuit par l'adoption d'un plan d'action co-construit pour rentrer dans un référentiel national normalisé, défini en transversalité pour adapter la stratégie aux enjeux locaux et mettre en place une feuille de route efficace. La démarche inclut aussi un volet collaboratif, avec des formations, des outils de communication interne et des challenges collectifs qui diffusent une véritable culture de la transition écologique au sein des services. Enfin, une labellisation progressive, attribuée pour quatre ans et évolutive de 1 à 5 étoiles, permet de valoriser les efforts réalisés et de motiver les équipes grâce à un audit rigoureux.

Depuis plusieurs années, la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon se distinguent au niveau national pour leurs actions en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse de la gestion des espaces verts, de la mobilité durable, de la protection de la biodiversité ou encore du développement des énergies renouvelables. Ces initiatives ont progressivement renforcé la dynamique territoriale et ont conduit, en janvier 2025, à l'obtention du label Climat-Air-Énergie 2 étoiles dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE).



Le 20 janvier 2025, la Commission Nationale du Label a officialisé cette reconnaissance, attribuée conjointement à la Ville et à l'Agglomération. Sur un total de 468,5 points possibles, elles ont obtenu 193,3 points, soit 41,3 % de leur potentiel, devenant ainsi les premières collectivités vendéennes à atteindre le niveau « 2 étoiles ». La remise du prix aura lieu le 18 novembre lors du salon des Maires à Paris.

Cette reconnaissance nationale valorise les efforts réalisés, améliore l'image de la collectivité, fédère les acteurs locaux et favorise la coopération autour d'un objectif partagé : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Elle a également permis d'instaurer une culture de la transversalité et de renforcer la dynamique collective, en offrant un cadre pour mieux évaluer les actions, questionner les pratiques et accélérer l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques.

Au-delà de la labellisation, cette démarche constitue un véritable outil de pilotage et d'amélioration continue. Elle permet de structurer les politiques locales de transition écologique grâce à des outils opérationnels, de consolider les engagements inscrits dans les différents plans et stratégies (PCAET, plan vélo, BEGES, PAT...), de valoriser le travail accompli auprès des habitants et des partenaires, et de former élus comme agents pour renforcer leurs compétences.

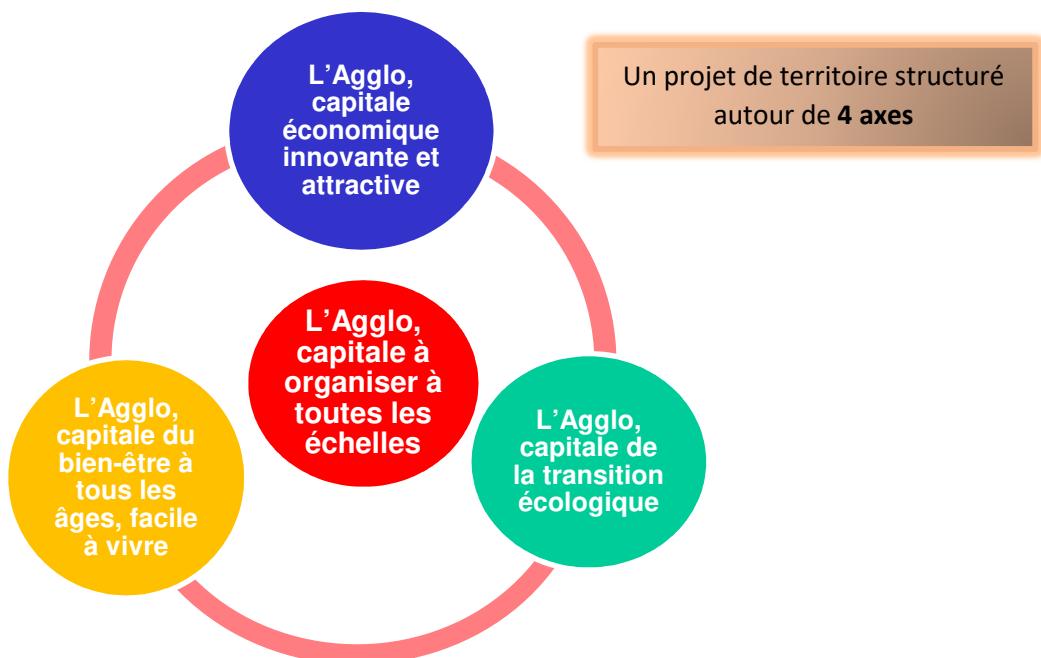
À travers cet engagement, la Ville et l'Agglomération poursuivent des objectifs clairs : rendre le territoire attractif et durable, viser la sobriété énergétique et environnementale, améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, préserver les ressources et les approvisionnements énergétiques et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

## B. Vers l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



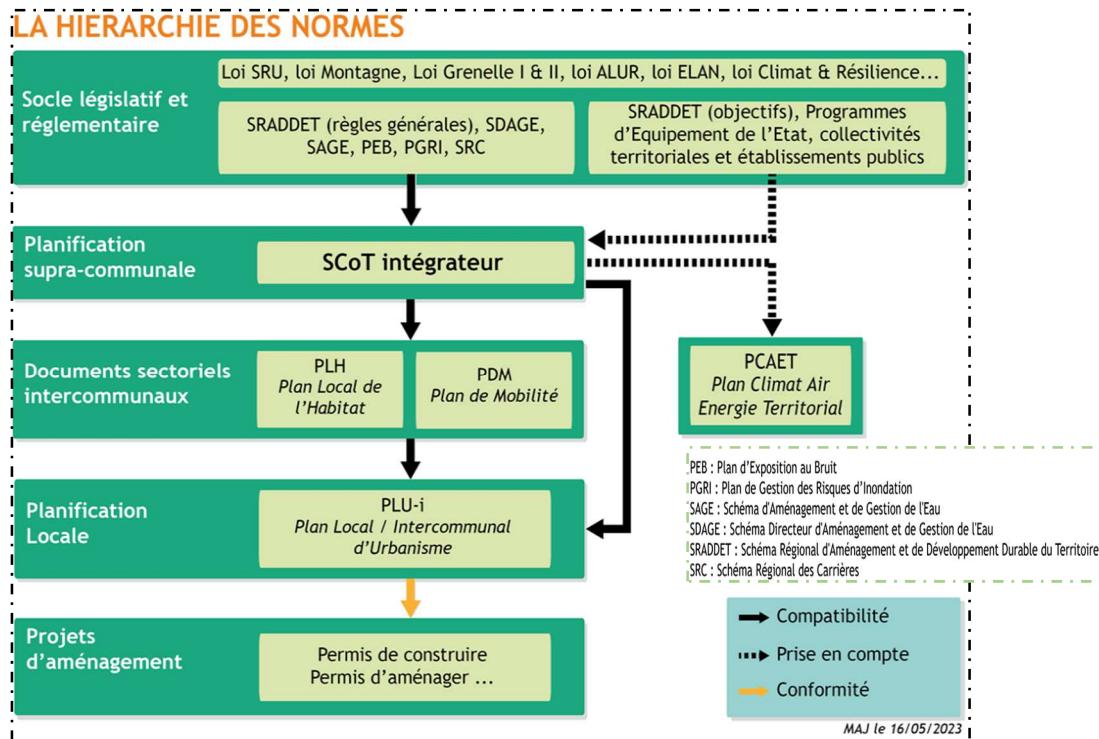
Par délibération du 26 mars 2024, La Roche-sur-Yon Agglomération a prescrit l'élaboration de son PLUi (objet de la [fiche action PCAET n°2](#)) et a proposé de le construire à partir des objectifs suivants :

- Traduire et spatialiser le projet de territoire 2020-2030 mettant en avant les besoins de mutualisation et une nécessaire solidarité entre les territoires.



- Co-construire le PLUi avec les communes en veillant à préserver la diversité du territoire.
- Répondre de manière satisfaisante à la tension démographique sur l'Agglomération, en tenant compte des besoins des populations les plus fragiles notamment.
- Traduire la stratégie de développement économique contribuant à l'attractivité du territoire.
- Permettre la revitalisation des bourgs et encourager les modes de déplacements actifs et la mobilité durable à travers la recherche d'une proximité habitat / emploi / commerce / service.
- Assurer le maintien d'une activité agricole locale et diversifiée.
- Rechercher la mise en œuvre d'un territoire résilient face au changement climatique.
- Répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique, en préservant notamment les trames vertes et bleues du territoire et également à travers une réflexion sur les déplacements.

- Répondre aux obligations législatives et aux objectifs des documents supra-communaux.



Ces objectifs ont été traduits dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont le débat est intervenu lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2025. Ils correspondent à la [fiche action 2 du PCAET](#). Trois axes ont été définis :

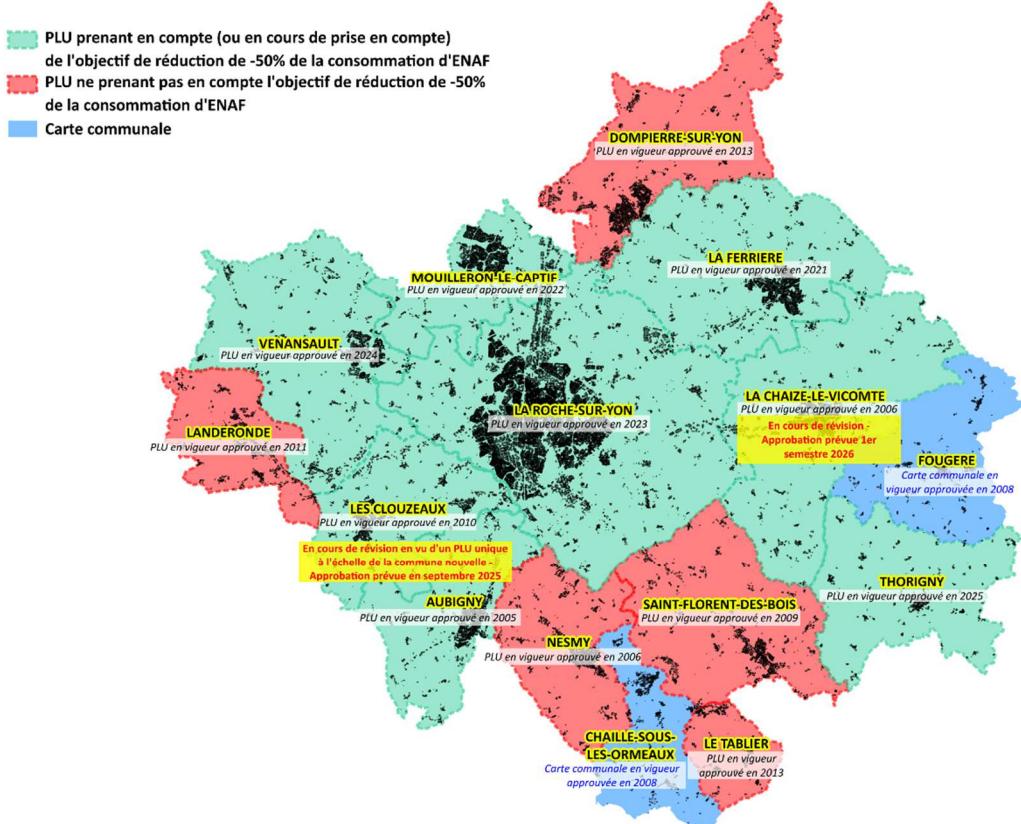
- Un projet solidaire et responsable, engagé dans la transition écologique et la nécessaire adaptation au changement climatique, pour un territoire plus résilient
- Une attractivité liée au dynamisme démographique et économique, à l'accessibilité et la ruralité du territoire
- Un cadre de vie agréable pour un territoire soucieux du bien-être de ses habitants

L'enjeu majeur de demain est donc d'atteindre le "zéro artificialisation nette" en 2050 et réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031 (article 191 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021).

**Au niveau de l'Agglomération, la consommation future ne devra pas dépasser 314,5 ha afin de respecter la réduction de 50% de la consommation foncière entre 2021 et 2031.**

Les communes ayant révisé ou étant en cours de révision de leur PLU dont Thorigny, La Ferrière, Mouilleron le Captif, La Roche-sur-Yon, Venansault, Aubigny-Les Clouzeaux et La Chaize le Vicomte, ont d'ores et déjà appliqué cette règle de réduction des 50%.





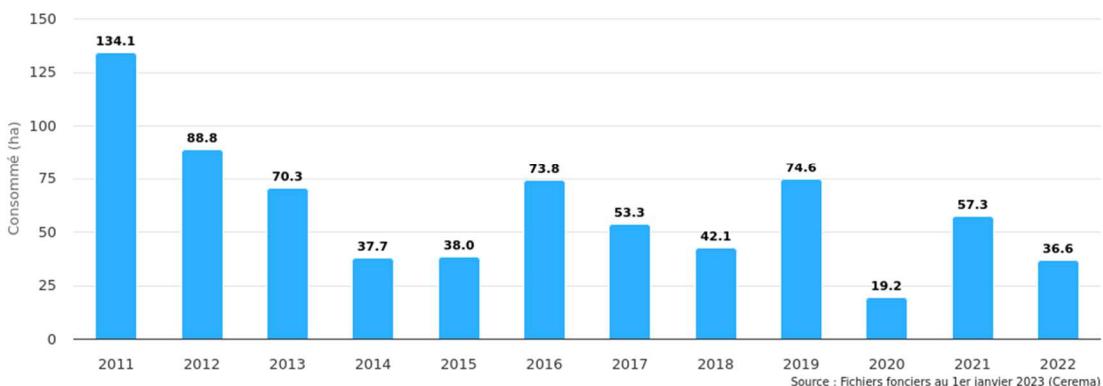
Le rapport triennal sur l'artificialisation des sols imposé par l'article 206 de la Loi Climat et Résilience a fait l'objet d'un débat en septembre 2024. Ce dernier a analysé les données brutes de l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi, la consommation d'espaces **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023** représente pour le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération une surface de **725,8 hectares**.

 Sur la période 2011-2020, La Roche-sur-Yon Agglomération a eu une consommation d'espaces NAF équivalent à 63 ha par an environ selon une répartition 2/3 habitat et 1/3 économie.

Les données de l'observatoire permettent de constater la diminution engagée de ce rythme de consommation, de l'ordre de 25 % environ, depuis 2021. En effet, sur les 2 années post loi Climat et Résilience, la consommation annuelle moyenne constatée est de 46,95 ha/an.

Ainsi, l'effort de modération de la consommation d'espaces NAF est engagé mais il devra être poursuivi sur les années à venir.

### Consommation d'espace à CA La Roche-sur-Yon Agglomération entre 2011 et 2022 (en ha)



L'Agglomération, afin de respecter cet engagement, construit un observatoire local de la consommation foncière selon des données plus précises et cartographiées afin de suivre en temps réel l'évolution de l'urbanisation du territoire. Cet observatoire est élaboré à l'échelle de l'Inter Scot de Vendée afin de suivre la consommation selon les mêmes critères. Ce dernier sera présenté aux services de l'Etat fin 2025 pour être effectif en 2026.

#### L'observation foncière : un enjeu à différentes échelles et des démarches complémentaires

Les PLU se sont dotés et le PLUi se dotera d'outils permettant d'atteindre ces objectifs dont :

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation** sectorielles pour favoriser les opérations en renouvellement urbain sur les dents creuses et thématiques en faveur des mobilités durables et de l'environnement. La **TVBN** (trame verte, bleue et noire) pour contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et un bon état écologique des masses d'eau. Certaines communes dont les PLU ont été récemment approuvés sont dotés d'une TVB, déclinaison de celle du SCoT du Pays Yon et Vie. **L'OAP Adaptation aux changements climatiques** s'attachera à mettre en œuvre les objectifs du PCAET.
- **Le Coefficient de Biotope** afin de réintroduire la biodiversité en ville, d'œuvrer sur une meilleure gestion des eaux pluviales et d'atteindre des objectifs de production d'énergie verte.
- L'adaptation des **prescriptions du règlement** pour accentuer les dispositions réglementaires en faveur des **EnR** (énergies renouvelables).

Ces mesures en faveur des EnR ont fait l'objet d'une étude à l'échelle de l'Agglomération permettant d'identifier des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables conformément à la loi « APER » du 10 mars 2023. Les projets envisagés dans ces futures zones devront tenir compte systématiquement de l'évitement de la consommation d'espaces naturels et agricoles, de la compatibilité avec la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère des espaces et de leur devenir. Cette démarche s'inscrit dans la trajectoire en matière de transition énergétique du plan climat air énergie territorial et sera retranscrite dans l'ensemble des PLU communaux et repris dans le PLUi.

### C. Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028

Objet des fiches PCAET n°1, 2, 3, 22, 23, 24, 25, 26 et 27, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 définit 4 grandes orientations stratégiques pour réaliser 5 560 logements sur 6 ans (dont 1 725 logements sociaux) :

- Accompagner la transition écologique et climatique de l'habitat,
- Garantir l'accès au logement abordable,

- Diversifier la réponse aux besoins en logement et hébergement,
- Garantir la qualité du parc existant.

La première orientation stratégique du PLH se décline par plusieurs actions :

- Sobriété/EVITER : Maîtriser la programmation à un juste niveau de production pour répondre aux besoins,
- Efficacité/REDUIRE : Augmenter la densité des nouveaux projets (de 25 à 40 lgts/ha selon les communes en extension) et la part d'habitat collectif/intermédiaire, orienter la programmation vers des plus petites typologies (réduire la surface de logement/habitant), accompagner la rénovation des passoires énergétiques,
- Adaptation/COMPENSER : Stimuler la production d'habitats bioclimatiques, veiller à la végétalisation des nouveaux projets.

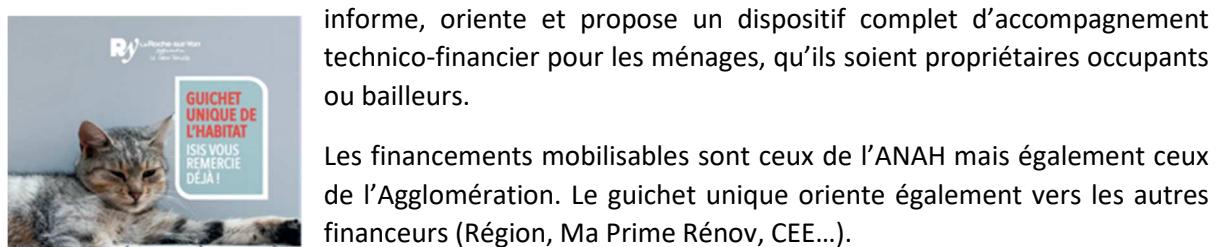


### 1. Les aides aux propriétaires privés



Objet des [fiches PCAET n°23 et 27](#), l'accompagnement et les aides à la rénovation du logement privé de l'Agglomération ont été renforcés, envers tous les publics. **Le guichet unique de l'habitat (GUH)**

informe, oriente et propose un dispositif complet d'accompagnement technico-financier pour les ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.



Les financements mobilisables sont ceux de l'ANAH mais également ceux de l'Agglomération. Le guichet unique oriente également vers les autres financeurs (Région, Ma Prime Rénov, CEE...).

A mi-parcours, 8 984 ménages ont contacté le GUH (2022-2024), **411 projets de rénovation énergétique et travaux de réhabilitation ont été financés, générant 6 513 245 € de subventions et 14 979 496 € de travaux sur le territoire.**

De nombreux ménages ont été accompagnés dans les différents dispositifs organisés par le service Habitat :

- 540 ménages accompagnés pour leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH,
- 957 rendez-vous en permanence pour un conseil personnalisé,
- 346 missions d'accompagnements commandées en 3 ans dans le cadre de la PTRE (audits énergétiques et missions d'accompagnement)

En 2024, ce sont 2 848 contacts qui sont gérés par le Guichet unique de l'habitat, en moyenne 240 chaque mois. 320 rendez-vous avec un thermicien ont été organisés et 298 diagnostics réalisés à domicile (dont 88 visites pour du maintien à domicile).

**230 logements rénovés en 2024, ayant générés 5.9 M d'€ de travaux et 3.4 M d'€ de subventions locales accordées aux propriétaires :**

- Dont 82% engagés au titre de crédits délégués de l'ANAH (2 786 547 €).
- Dont 18% engagés par l'Agglomération (601 724 €).

**En 2024, 1 € de subvention a généré 1.7 € de travaux réalisés par des artisans du territoire.**

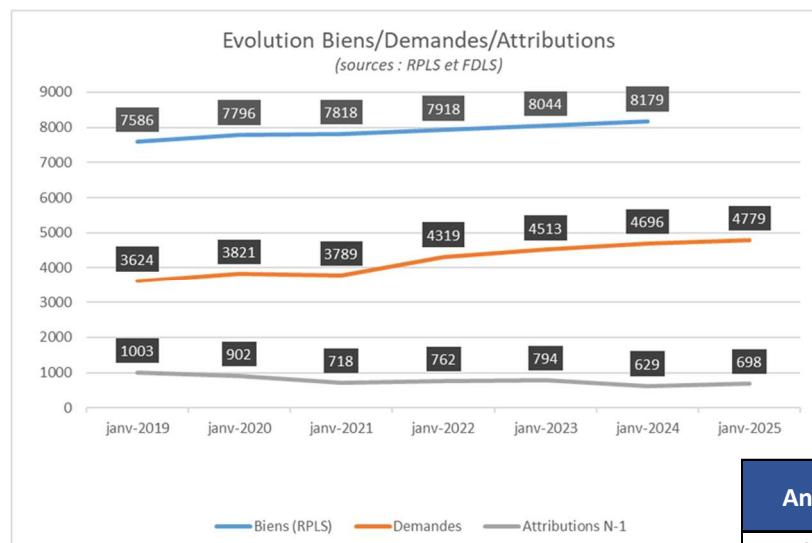
## 2. La politique de peuplement – attribution logements sociaux

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, le législateur a renforcé le rôle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) en matière d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat, qu'ils définissent eux-mêmes sur leur territoire.



### a) Les objectifs et résultats en matière d'attribution

Le nombre de biens livrés depuis 2019 continue de progresser mais ne permet toujours pas d'absorber la demande de logement social toujours plus importante. A noter qu'en 2024, 79 logements ont été livrés (contre 7 en 2023).



possibilité de se voir attribuer un logement social. La tension est de 6,8 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, contre 3,6 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit une tension qui a plus que doublé en 6 ans.

En 2024, 13,39 % des demandes étaient suivies d'une attribution (698 attributions), contre 27,68 % en 2018.

Davantage de demandes pour moins d'attributions implique donc une tension plus forte sur le marché locatif social, rendant plus longue la

Années	% d'attribution	Tension
2018	27,68%	3,6
2019	23,61%	4,2
2020	18,95%	5,3
2021	17,64%	5,7
2022	17,59%	5,7
2023	13,39%	7,5
2024	14,61%	6,8

### b) L'attribution par quartiles<sup>1</sup>

#### Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile

La Loi LEC<sup>2</sup> impose que 25% des attributions puissent être réalisées hors QPV<sup>3</sup> au bénéfice des demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile, soit les demandeurs les plus pauvres. Pour rappel, les seuils des quartiles sont définis par arrêté ministériel et correspondent pour 2024 aux Revenus par Unités de Consommation annuels suivants :

1 <sup>er</sup> QUARTILE	2 <sup>ème</sup> QUARTILE	3 <sup>ème</sup> QUARTILE
10 521 €	14 400 €	19 008 €



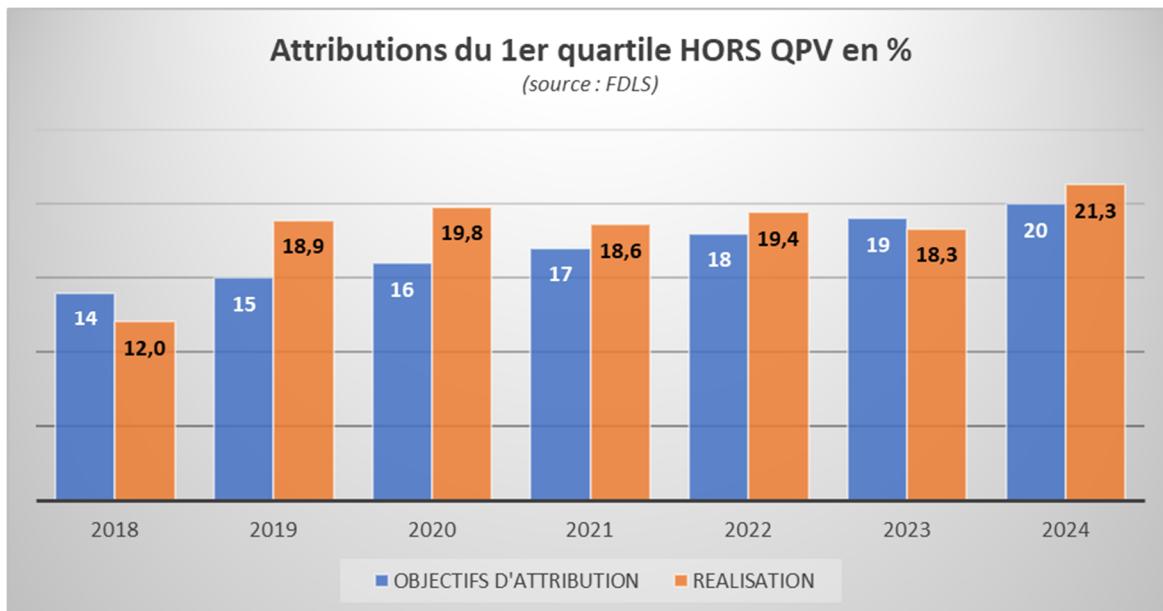
<sup>1</sup> Quartile : les demandeurs sont répartis dans 4 catégories ou quartiles suivant leurs ressources. Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile sont ceux qui ont les plus faibles ressources

<sup>2</sup> LEC : loi « égalité et citoyenneté » adopté par le Parlement, le 22 décembre 2016

<sup>3</sup> QPV = Quartiers Prioritaires de la Ville, soit sur La Roche-sur-Yon : Jean-Yole Pyramides, Vignes aux Roses, Liberté-Zola



Pour atteindre cet objectif de 25%, les membres de la CIL<sup>4</sup> avaient défini dans la CIA<sup>5</sup> des objectifs graduels annualisés, répartis sur une période de 13 ans (2017-2030). Ainsi, il avait été proposé d'atteindre l'objectif de 20% des attributions du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV en 2024. Cet objectif a été atteint puisqu'il est de 21.3% en 2024 avec 109 attributions.



### Les demandeurs du 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartile.



La Loi LEC impose aussi de consacrer 50 % des propositions d'attributions annuelles de logements en QPV aux demandeurs des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles. Avec 86.4% de propositions d'attributions en 2024 (184 attributions), les objectifs sont atteints même si on redescend à 151 attributions si on regarde les propositions d'attributions acceptées par les demandeurs.

#### c) La demande de logement social au niveau du CCAS



Le CCAS accompagne des demandeurs sans logement, ou vivant dans un logement inadapté aux ressources ou à la situation familiale. Cette demande de logement social augmente, due à la tension immobilière. En 2024 cela représente :

- 3 989 demandeurs sur le territoire de La Roche-sur-Yon
- 19 mois de délai moyen d'attribution sur l'agglomération (11,5 en 2018)



#### d) L'accès au logement des publics prioritaires et relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO)



La loi LEC impose enfin des obligations d'attributions à chaque réservataire, aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux pour le relogement des publics prioritaires relevant du contingent préfectoral ou du DALO. L'Etat doit consacrer la totalité de ses réservations à ces publics (100% des 25%). Action logement et les autres réservataires doivent en consacrer 25%, et même chose pour les bailleurs sur leur parc non réservé. Soit un total d'attribution aux publics prioritaires, répartis entre les réservataires (Etat, Action Logement en Vendée) et les bailleurs de 42,5%.

<sup>4</sup> CIL : Conférence Intercommunale sur le Logement

<sup>5</sup> CIA = Convention Intercommunale d'Attribution

Il convient de préciser que les objectifs de relogement en faveur des publics prioritaires sont calculés pour chaque bailleur hors mutations internes, relogements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou de lutte contre l'habitat indigne, hors vente et logements étudiants le cas échéant.

En 2024, les objectifs chiffrés sont atteints sur le territoire, avec un taux de 50.6% et ce, malgré la tension du marché.

### 3. Les aides sur le parc public

Objet des [fiches PCAET n°24,26](#), le Programme local de l'habitat 2023-2028 a fixé un objectif de production de 1 460 logements locatifs sociaux à produire sur la durée du PLH (selon l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain), soit 26% de l'offre totale de logements. Ceci représente une moyenne de 243 logements locatifs sociaux par an.

Cet objectif correspond aux logements agréés ayant bénéficiés d'une décision de financement ou d'un conventionnement Anah.

En 2024, ce sont 278 agréments qui ont été accordés (logements financés en PLAI, PLUS, PLS et PSLA/BRS).

Le montant total des aides accordées s'élève à 2 707 884 €, dont :

- 637 000 € d'aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- 2 070 884 € de crédits Etat délégués.

A cela s'ajoute des aides à la rénovation des logements sociaux. Ainsi, 18 logements ont été réhabilités avec les aides de l'Etat (139 000 €) et de l'Agglomération (180 000 €).

### D. PAT



Le plan d'actions du PAT Agglo yonnais, [fiche action n°48 du PCAET](#), a été validé le 24 novembre 2024 en conseil d'agglomération.

Le document présente 22 actions classées par temporalité, court terme (jusqu'à mars 2026), moyen terme (2028) et plus long terme (à partir de 2029). Elles correspondent aux [fiches actions 49, 50, 51 et 53 du PCAET](#).

3 axes relient ces actions :

- Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs
- Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire
- Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

#### 1. 21 actions en détail pour engager le territoire

##### a) ACTIONS À COURT TERME

- Recenser les producteurs locaux

- Signaler les exploitations en circuits courts
- Visiter des fermes
- Faire des animations grand public (fresque, Escape Game, spectacle...)
- Former et mettre en réseau les restaurants collectifs de l'Agglomération



Fresque alimentation – classe 5eme développement durable – collège des gondoliers – 26 mai 2025



Visite du GAEC « Les réunis » à Venansault juin 2025 par 4 classes de Mouilleron le captif

#### b) ACTIONS À MOYEN TERME

- Former les élus aux enjeux de résilience alimentaire
- Créer des circuits gourmands
- Organiser des rencontres entre agriculteurs, écoles et entreprises
- Étudier le développement des marchés
- Aider la restauration collective à mieux préciser ses besoins de denrées saisonnières
- Aider les producteurs à répondre aux marchés d'approvisionnement de la restauration collective
- Favoriser le développement des jardins collectifs
- Favoriser la connexion entre jardins collectifs et aide alimentaire
- Organiser un Défi Foyer à alimentation positive
- Diffuser des fiches recettes des restaurants collectifs auprès des familles
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire (focus sur les légumes « moches »)

#### c) ACTIONS/RÉFLEXIONS À PLUS LONG TERME

- Proposer un stand temporaire sur les marchés
- Étudier l'opportunité d'un magasin ambulant
- Sonder la création de conciergeries alimentaires dans les entreprises
- Explorer la possibilité de faire des contrats longue durée entre la restauration collective et les producteurs locaux
- Accompagner la réflexion autour du Centre Municipal de Restauration

## 2. Feuille de route de la Politique Agricole Communautaire

Une feuille de route a été élaborée en juin 2025 afin de mettre en place une politique agricole agglo-yonnaise dont l'objectif principal est le maintien et le développement de notre agriculture locale.

Sur la base d'un diagnostic, différentes thématiques ont été choisies au sein desquelles des actions seront à construire avec les différents acteurs du monde agricole.

Lors d'une conférence de presse le 4 juin 2025, les grandes lignes de la feuille route ont été données en présence du président et du 2<sup>ème</sup> vice-président de l'agglomération à l'occasion du nouveau marché mensuel de Venansault.



Stand agglo sur le marché nocturne de Venansault – 4 juin 2025. Avec l'association Pas de gâchis entre nous et le lycée Nature.

a) *Diagnostic agricole et environnemental*

(1) Panorama agricole

On constate une baisse globale du nombre d'exploitants agricoles

Le territoire est marqué par une déprise de la production en viande bovine avec un impact notable sur l'occupation du sol et le développement des céréales. Une production laitière qui se maintient.

Sur le plan de l'agriculture biologique, un positionnement médian à l'échelle du département mais en développement fort avec des profils d'installation qui évoluent également en ce sens. Un territoire globalement peu marqué par le circuit court. Certains sont bien implantés, d'autres en construction. De nombreuses initiatives très différentes où la place du modèle économique est variable.

(2) Panorama agro-alimentaire

Des outils de transformation industrielle d'envergure départementale (SOCOPA notamment) avec une ville centre qui assure pleinement son rôle via les axes de transport et son positionnement.

Des commerces de proximité très présents mais des marchés qui peinent à trouver leur public.

Enfin, des initiatives de ventes collectives, parfois sur des modèles alternatifs ou citoyens qui mériteront d'être suivies dans le temps.

(3) Données environnementales

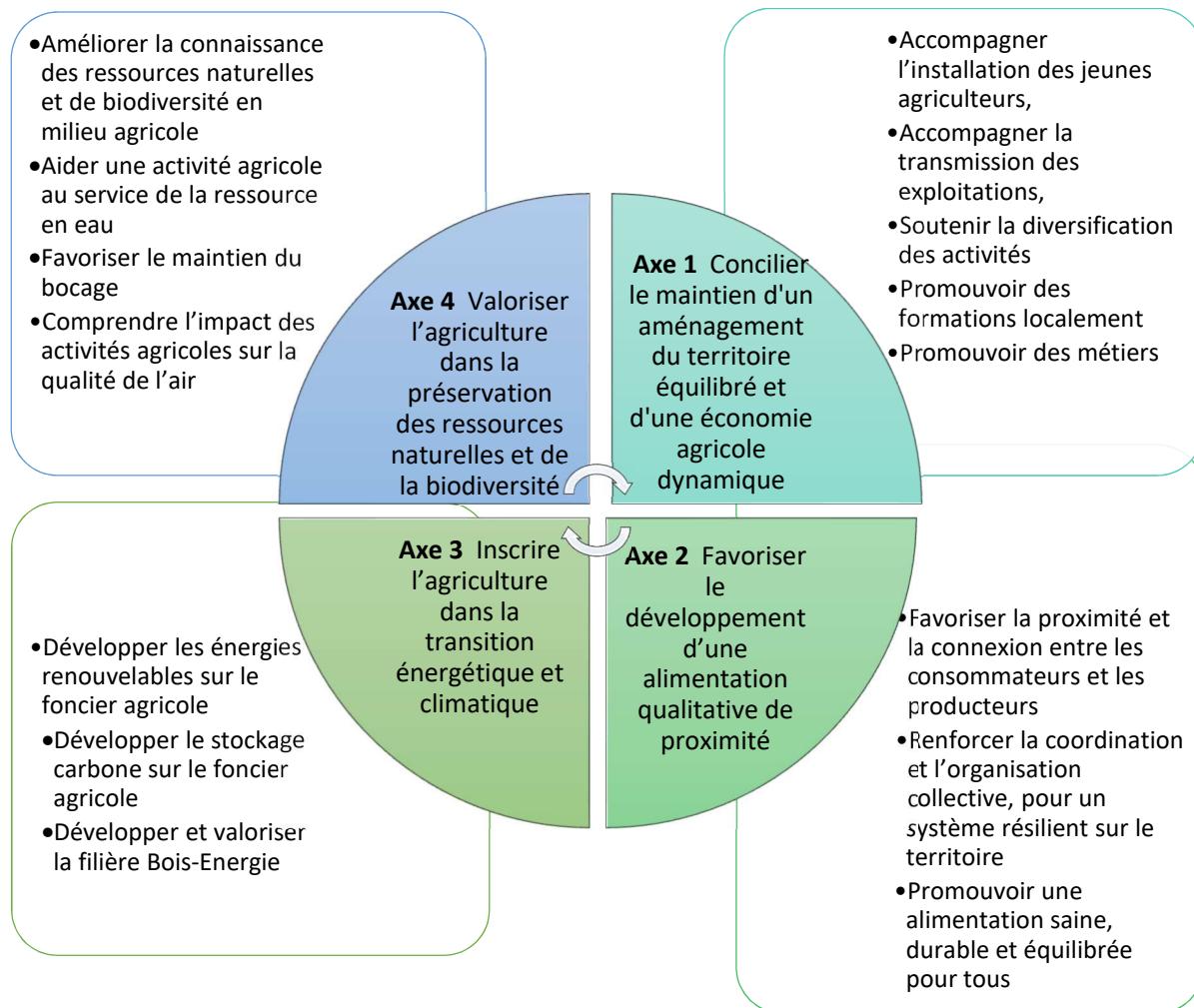
Biodiversité et paysages : le bocage est le paysage caractéristique de l'Agglomération. Il est constitué d'un triptyque haies, prairies, mares.

Ressource en eau : la préservation de zones humides fonctionnelles permet une alimentation régulière des cours d'eau, elles permettent de restituer une eau de qualité.

Qualité de l'air : La Roche-sur-Yon est une agglomération avec une part non négligeable de l'agriculture dans ses émissions de particules (3ème source).

b) *Axes de travail*

Fort de ce diagnostic, 4 axes de travail ont été déclinés pour élaborer la **politique agricole communautaire** ([actions 52, 54 et 55 du PCAET](#)) :



## E. PCAET – Plan Climat Air Energie



Adopté en septembre 2022, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de La Roche-sur-Yon Agglomération vise à répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux, conformément aux obligations légales. Après trois années de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours est en cours de réalisation avec pour objectifs de :

- Mesurer les progrès réalisés et évaluer l'atteinte des objectifs,
- Analyser les actions engagées en identifiant les dynamiques engagées ou celles à renforcer,
- Identifier les freins et leviers et tirer les enseignements des réussites et des difficultés pour mieux orienter les trois années restantes,
- Adapter et renforcer le programme d'action pour la période restante (2025-2028).



Cette évaluation est un outil stratégique de pilotage, essentiel à la bonne gouvernance de la transition écologique du territoire.

Elle s'inscrit dans un contexte plus large de rationalisation des démarches territoriales (COT, TEN, PAT, SNR, BEGES, etc.), avec l'objectif de mutualiser les indicateurs, renforcer la lisibilité de l'action publique et optimiser le suivi global des politiques de transition.

## 1. Grands indicateurs territoriaux

Un suivi rigoureux des grands indicateurs du PCAET, en cohérence avec les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050, se développe et vise à formaliser des objectifs temporels et structurer les indicateurs chiffrés.



## 2. Suivi du programme d'actions

Les 55 actions retenues en septembre 2022 ont été évaluées selon plusieurs critères, sur la base des retours des directions concernées.

**>> Perspectives :** la publication du rapport d'évaluation à mi-parcours est prévue pour 2026. Ce bilan mi-parcours marque une étape clé dans la mise en œuvre du PCAET. Il permettra d'intégrer des ajustements issus de l'évaluation et de réviser le plan d'action. Cette simplification vise à optimiser le suivi financier et à mettre en place un tableau de bord complet, combinant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, afin d'assurer un pilotage optimum du PCAET entre 2026 et 2028.

L'évaluation à mi-parcours constitue donc un levier stratégique pour la collectivité. Elle offre l'opportunité de réorienter les actions, d'optimiser la mise en œuvre du plan et de renforcer la transparence, la coordination et l'efficacité des politiques climatiques locales. Enfin, elle prépare le terrain pour la future révision du PCAET en 2028, en établissant un dispositif de suivi performant, doté d'indicateurs consolidés, d'un échéancier précis et d'un plan de financement adapté aux enjeux.

## F. Plan de mobilité simplifié 2026 – 2035

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM) prévoit que les autorités organisatrices de mobilité des collectivités de moins de 100.000 habitants se dotent d'un plan de mobilité simplifié (PdMs).



Le PdMS, outil simple et agile pour les territoires tels que les villes moyennes et les territoires ruraux, s'appuie sur la capacité des collectivités à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, telles que l'urbanisme, l'environnement, la santé ou la politique sociale.

La démarche du PdMS cherche à rendre effectif le droit à la mobilité pour tous. Ce droit à la mobilité se traduit par la garantie donnée à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques de base, qu'à la formation, à l'emploi ou à des services de santé. Il s'agit de passer d'une réflexion sur les transports, centrée sur les infrastructures, à une réflexion basée sur les besoins des habitants. Il permet de répondre à la crise du modèle de déplacement basé sur l'usage individuel de la voiture. L'absence d'alternative à la voiture représente un coût croissant pour les habitants de ces territoires. Ce coût risque de s'accentuer avec la dynamique de

décarbonation des modes de transport. De plus, ce modèle laisse de côté les plus vulnérables qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.

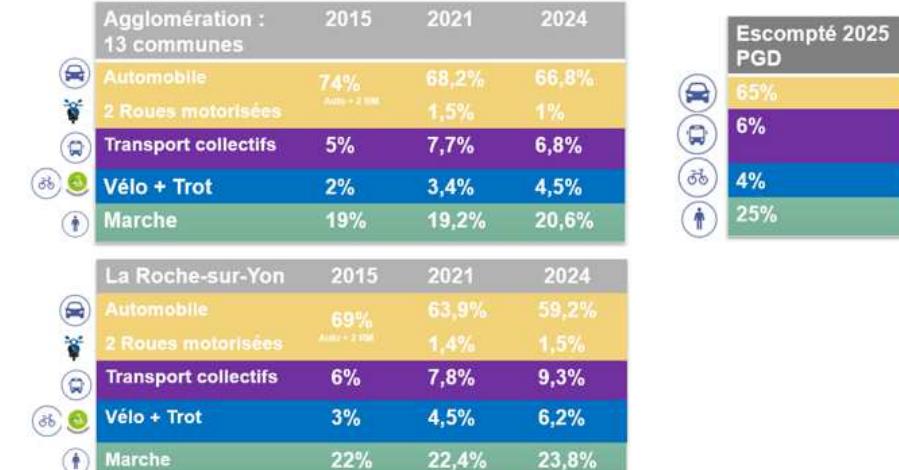
L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de La Roche-sur-Yon Agglomération, en lien avec les fiches actions n°28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 du PCAET s'est inscrite dans une démarche structurée et progressive conduite de **mai 2024 à septembre 2026**, selon les grandes étapes suivantes :

### 1. Lancement de la démarche Mai – Décembre 2024

La démarche a débuté par une phase d'analyse et de cadrage : dès mai 2024, les instances techniques et politiques ont été mobilisées afin de dresser un **bilan du Plan Global de Déplacements (PGD)** et de préciser la méthodologie de travail, en s'appuyant sur les orientations stratégiques à venir. Cette première étape a été complétée en décembre 2024 par un travail d'étude par modes de déplacement et une première structuration des enjeux.



#### Indicateurs : évolution des parts modales



### Synthèse des usages en mobilité en 2024



- 30 757 voyages en Vélos libre service réalisés depuis le début de l'année
- 591 voyages par semaine
- + de 2 313 utilisateurs



- 300 VAE loués sur les 356 disponibles
- 5 vélos long tails + 2 vélos cargos
- 153 subventions attribuées pour l'acquisition de VAE dont 15 vélos adaptés (1 578 depuis 2018 dont 75 en vélo adapté)
- 68 550 voyages réalisés en Trottinette libre service
- 1 700 à 2 000 voyages par semaine



- Impulsyon
- 7 582 abonnés ( tout abonnement : mensuels, et annuels, confondus)
- 3 236 245 voyages/ an (2023) versus 2 491 558 en 2014 soit + 30 %
- 61 500 voyages par semaine en moyenne

- Transport scolaire
- 2 400 élèves
- 370 000 voyages / an soit 10 000 voyages / semaine en moyenne



- Transport adapté : d'adresse à adresse en journée et en soirée
- 4 véhicules en heure creuse
- 10 982 voyages / an

- 2 367 utilisateurs actifs par mois en covoiturage BBCD,
- 133 736 trajets
- une moyenne de 11 145 trajets / mois et 2 230 / semaine
- 4ème ville nationale en nombre de trajets/ 1ère PDL

## 2. Ateliers et concertation – 1er semestre 2025 :

Les ateliers mis en place ont permis l'acculturation des acteurs



plan d'action



en posant les bases communes de compréhension des enjeux de mobilité, puis la co-construction des fiches actions.

Une enquête mobilité auprès des habitants (actifs/seniors/étudiants) a eu lieu en mai 2025.

## 3. Synthèse, proposition et validation de la stratégie et du

Le PdMS consolidé issu de la synthèse de ce travail a été présenté dans les différentes instances de la gouvernance, validant le contenu du Plan. Une séance de restitution, a permis la prise en compte des remarques marquant l'achèvement de la phase de production technique.

## 4. Approbation puis Arrêt du projet en Conseil Communautaire juillet puis septembre 2025

**>> Perspectives :** La phase règlementaire conformément au Code des transports et au Code de l'environnement aura lieu d'avril à Juillet 2026. Elle va consister à la consultation des personnes publiques associées, avec une mise à disposition du public, permettant de recueillir les avis requis avant la délibération d'approbation du PdMS.

L'approbation définitive du PdMS, incluant l'analyse des avis et contributions reçues, devra avoir lieu en septembre 2026 au plus tard.

## II. Axe Climat Air Energie (CAE)



### A. BEGES



Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), aussi appelé bilan carbone®, encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit, entre autres pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un bilan d'émission et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ou quatre ans. Ce dispositif se rattache aux [fiches actions 7 à 10 du PCAET](#).

L'ensemble des bilans sont publiés sur une plateforme publique administrée par l'ADEME : <https://bilans-ges.ademe.fr/>

Avec le BEGES Patrimoine et Compétences, les collectivités ont la possibilité d'évaluer leur part de responsabilité dans l'émission de CO2 et des autres gaz à effet de serre.

Par l'analyse des flux économiques et physiques directement gérés par les deux collectivités, le bilan permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités sur l'année de comptabilisation. Ce bilan a pour vocation de donner des ordres de grandeurs des émissions produites par les activités de l'EPCI et de la ville et ainsi d'offrir des éléments d'aide à la décision sur les leviers à actionner en faveur de l'exemplarité des collectivités dans le plan d'action du PCAET. Il permet notamment d'évaluer :

- Le niveau de responsabilité en matière d'émissions de gaz à effet de serre ;
- La vulnérabilité aux ressources fossiles ;
- La capacité d'action pour limiter l'impact sur le climat.

Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en suivant la méthode ADEME couvrant les émissions suivantes :

- Patrimoine : émissions des agents, bâtiments et ensemble des biens et services nécessaires au fonctionnement de l'EPCI ;
- Compétences : émissions induites par la mise en œuvre des missions de service public dans le cadre de compétences exercées par l'EPCI.

Le BEGES se décompose en six catégories d'émissions (anciennement scopes 1,2 et 3).

- Catégorie 1 : émissions directes
- Catégorie 2 : émissions indirectes associées à l'énergie
- Catégorie 3 : émissions indirectes associées aux transports
- Catégories 4 : émissions indirectes associées aux produits achetés
- Catégories 5 : émissions indirectes associées aux produits vendus
- Catégories 6 : autres émissions indirectes



Figure 3 : Catégories d'émissions de la méthode bilan carbone®

L'agglomération et la ville se sont lancées en 2024 dans un BEGES patrimoine et compétences pour chacune des 2 collectivités. Les bilans carbone ont été réalisés par le bureau d'étude Vizea avec les

 données des collectivités sur l'année 2023. L'entreprise a utilisé la méthodologie réglementaire (version 5) de l'ADEME pour réaliser ces 2 BEGES : notamment avec l'outil de calcul de l'Association pour la Transition Bas Carbone (ABC) ainsi que la base de données des facteurs d'émissions (base empreinte de l'ADEME).

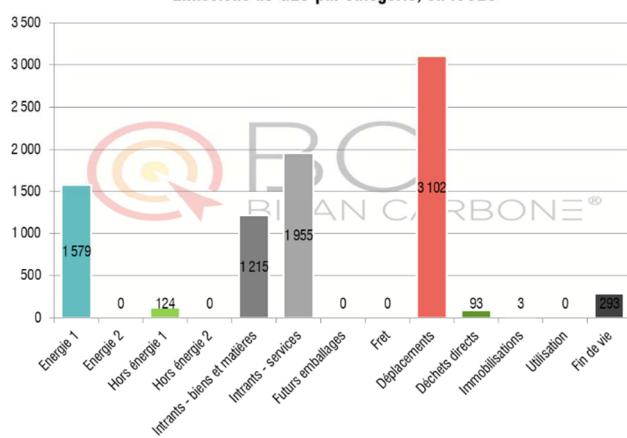


## Résultats :

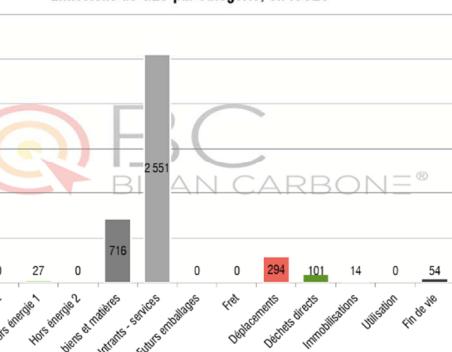
- La Roche-sur-Yon Agglomération : émissions totales : 8 366 tCO<sub>2</sub>e (22 %\*) en 2023
- Ville de la Roche -sur-Yon : émissions totales : 5 947 tCO<sub>2</sub>e (31 %\*) en 2023

\*incertitude des bilans GES aux regards des données évaluées

### BILAN CARBONE® La Roche-sur-Yon Agglomération Emissions de GES par catégorie, en tCO2e



### BILAN CARBONE® Ville de la Roche-sur-Yon Emissions de GES par catégorie, en tCO2e



Les 3 principaux postes d'émission sont : l'énergie, les déplacements et les intrants biens et services. Afin de répondre aux objectifs fixés dans le PCAET, il est proposé un plan de transition avec plus d'une trentaine d'actions (identifiée dans le PCAET, CAE ou ECI) pour **atteindre d'ici 2027**, lors de l'élaboration du prochain bilan carbone, **une réduction de 7% des émissions de GES** (Gaz à Effet de Serre). Ce qui représente une diminution de :

- **588 teqCO2 pour l'agglomération**
- **417 teqCO2 pour la ville**

## B. Adaptation et atténuation au changement climatique



### 1. Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)

Les 3 collectivités (Ville, Agglo et CIAS) ont validé la mise en place d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et énergétique). Pour cela, elles se font accompagner d'un prestataire AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), spécialisé en gestion du patrimoine et conseil en stratégie immobilière : la société TB MAESTRO.

Le SDIE, correspondant à la [fiche action 7 du PCAET](#), devra définir les orientations stratégiques concrètes envisagées sur un horizon de 10 ans pour répondre à l'objectif de bonne gestion et d'optimisation d'un patrimoine immobilier exemplaire, durable et responsable.

Démarrée en mai 2025, la prestation consiste à :

189 sites ~245 327 m<sup>2</sup>

Propriétaire	Nombre de sites audités	Superficie
Ville	139	148 829 m <sup>2</sup>
Agglomération	42	69 845 m <sup>2</sup>
CIAS	8	26 653 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>245 327 m<sup>2</sup></b>

- Phase 0 – **lancement** de la mission : cadrage de la démarche, collecte des données et synthèse des éléments transmis, identification des personnes à rencontrer, programmation des visites et entretiens, validation du planning général, réunion de lancement.
- Phase 1 – **audit multi-enjeux du patrimoine** : diagnostic de la vétusté, analyse réglementaire, analyse énergétique, analyse occupationnelle et fonctionnelle, analyse budgétaire et stratégique, visite sur le terrain (rencontres et entretiens, analyse et valorisation des données collectées) des **189 sites** représentant **245 327 m<sup>2</sup>**.

- Phase 2 – **élaboration de la stratégie** : lister les orientations possibles pour chaque bâtiment au regard des résultats de la phase diagnostic, échanger sur des préconisations d'opérations immobilières lors de groupes de travail, arbitrer les paramètres conflictuels en garantissant une cohérence avec le plan stratégique des collectivités, définir des orientations stratégiques concrètes.
- - Phase 3 – **formalisation du SDIE** : détermination d'un scénario guide (priorisation des investissements), élaboration d'un bilan cohérent avec la capacité financière des collectivités et les objectifs réglementaires, rédaction des SDIE, prise en main des outils/transfert de compétences, restitution finale. Ceci devrait avoir lieu à l'automne 2026.

## 2. Schéma désimperméabilisation

Dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, désimperméabiliser le sol pour infiltrer l'eau et végétaliser représente une solution pour une ville plus résiliente. Pour définir et prioriser des zones potentielles à désimperméabiliser à l'échelle de la zone urbaine de la ville de La Roche-sur-Yon et des ZAE (Zones d'activités économiques), une étude a été commandée au CEREMA (établissement public d'expertise sur l'environnement) et a été rendue fin 2024, [fiches action n°2, 16 et 19 du PCAET](#).



Comme il n'est pas envisageable de déminéraliser partout, l'étude s'est attachée à croiser de nombreuses données pour produire des cartes du potentiel de désimperméabilisation et ainsi permettre de construire une stratégie plus globale sur la base des enjeux suivants :

- Diagnostic de l'îlot de chaleur urbain lui-même issu du croisement des indicateurs de morphologie urbaine (hauteur et surface moyenne du bâti...) et d'occupation du sol (surface imperméable / végétale, fonctionnalité de la trame verte et bleue...) ;
- Carte des zones potentiellement infiltrables basées sur les propriétés du sol pour éviter de désimperméabiliser là où l'eau ne pourrait pas s'infiltrer ;
- Les vulnérabilités socio-économiques et les sites sensibles avec un public vulnérable aux canicules (crèches, écoles primaires et secondaires, hôpitaux, Ehpad, centres médico-sociaux...).

L'étude a permis de mettre en évidence les secteurs les plus sensibles qui seraient à traiter en priorité : le Pentagone, boulevard Edouard Branly, le quartier de la Liberté, le boulevard Eylau, le quartier de la Généraudière, Boulevard de l'industrie et la zone Acti-Nord.

La déclinaison opérationnelle dans les secteurs identifiés se fera sur plusieurs années avec des études de terrain pour identifier des espaces précis potentiels à décrouter et renaturer.



Un premier chantier laboratoire a eu lieu boulevard Eylau en juin 2024 où 500 m<sup>2</sup> ont été déminéralisés puis végétalisés sur 270m<sup>2</sup>.



### 3. Cours d'école de demain

Suite à un état des lieux des cours d'école de la ville de la Roche sur Yon réalisé début 2023, il a été mis en évidence un taux d'imperméabilisation moyen à 70% avec plusieurs cours et bâtiments exposés à la chaleur et un manque de végétation en général.



La stratégie de diminution des effets de chaleur, objet des [fiches actions n° 16 et 19 du PCAET](#), a vu le jour avec le projet « **imaginer les cours d'école de demain** ». Un projet plaçant l'enfant au centre de la démarche avec des ateliers participatifs et prenant en compte 3 enjeux principaux :

- Enjeu 1 : Désimperméabiliser les sols et végétaliser l'école afin de s'adapter au changement climatique et retrouver le chemin naturel de l'eau.
- Enjeu 2 : Faire de la cour d'école un espace pour tous ses usages dans le but de gommer les inégalités et créer un espace de vie pour les habitants fréquentant les cours ouvertes.
- Enjeu 3 : Faire de la cour d'école un lieu d'apprentissage et de découverte. Que cet espace devienne un lieu d'apprentissages multiples.

Dans le courant de l'été 2024 la cour d'**école élémentaire Montjoie**, identifiée comme école pilote, a fait sa transformation. Les travaux ont porté sur :



- La désimperméabilisation de 950 m<sup>2</sup> de sol sur les 2400 m<sup>2</sup> actuellement traités en enrobé (soit 40 %)
- Des espaces structurés pour favoriser le rapport à la nature, la culture, la créativité et l'activité physique, avec l'installation de mobilier ludique
- Plantation de 50 arbres et arbustes
- Réemploi de matériaux et équipements (pavés béton, estrades en bois, souches pour assises...)



Avant (juin 2024)



Après (mai 2025)

Le **groupe scolaire André-Malraux/Jean-Roy** a quant à lui été transformé lors des vacances de la Toussaint 2024. Suite aux ateliers avec les enfants, les travaux ont porté sur des espaces sportifs, de détente, de jeux et de nature :

- 230 m<sup>2</sup> des sols descellés et renaturés sur 654 m<sup>2</sup> de cours (excluant les préaux), soit 35% de l'espace,
- Plantation de 12 arbres et 50 arbustes,
- Une démarche exemplaire de réemploi des matériaux et de circuit court.



Elémentaire avant (Août 2024)



Elémentaire après (Mars 2025)



Maternelle avant (Août 2024)



Maternelle après (Mars 2025)

## C. Véhicules

### 1. Véhicules de la collectivité



Objet de la [fiche action PCAET n°10](#), le Parc de véhicules pour nos collectivités se repartit comme suit :

VU	125 / 130(2023)
VL	59
PL	10
V électriques	20
V hydrogène	1
Camion Nacelle	1
TRACTEUR	7 (6 + 1 VSV voir photo)
BALAYEUSE	3 (dont 2 thermiques et 1 électrique)
Engin TP	12 / 13(2023)



La consommation de carburant pour 2024 s'établit comme suit :

- Gasoil : 133 630 Litres / 134 682 (2023) / 129 800 L (2022)
  - Essence SP95 : 33 612 Litres / 29 390 (2023) / 30 012 L (2022)
  - GNR : 40 061 Litres / 35 749(2023) / 58 800 L (2022)



## Kilométrage par type

	2024	2023
Véhicules GO	1 010 127 Kms	1 066 955 Kms
Véhicules SP95	310 378 Kms	338 197 Kms

La programmation du remplacement de plusieurs véhicules âgés par des véhicules électriques, tous les ans, va progressivement faire chuter ces consommations et par la même, diminuer les émissions de gaz à effets de serres mais aussi les particules fines rejetées dans l'air.



Concernant le renouvellement de notre flotte auto, la loi Climat et Résilience impose aux collectivités un devoir d'exemplarité. La loi 2021-1104 le démontre avec des objectifs encore plus exigeants. Elle modifie l'article L.224-7 du Code de l'environnement en ajoutant de nouvelles échéances. Les quotas de véhicules électriques dans les collectivités sont passés depuis janvier 2021 de 20 à 30%, et ce jusqu'en décembre 2024.



Les achats complets réalisés présentent un taux de renouvellement par année civile en 2022 de 37,5 %, en 2023 de 20 % et en 2024 seulement de 2%.

## 2. Bus et Bom GNV – hydrogène

Il est indiqué dans les marchés de Délégation de Service Public (DSP) pour le transport ou de prestation pour la collecte des déchets, des objectifs à atteindre de 100% de véhicules propres, soit :



- 2035 pour les bus Impulsyon ce qui correspond à la fin de la DSP
  - 2028 pour les cars de transports scolaire avec le nouveau marché
  - 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la collecte des déchets

## Descriptif des flottes :



- **Transport collectif** avec Impulsyon : depuis 2018 aucun bus diesel n'entre dans la flotte, investissement dans 4 bus hydrogène et 11 bio GNV d'ici fin 2025 sur une flotte de 61 bus et 4 véhicules TPMR électrique,
  - **Transport scolaire** avec Sovetours : 1/3 de la flotte est bio GNV sur un total de 51 véhicules.
  - **Collecte des déchets** : dans le cadre du nouveau schéma directeur déchets de l'agglomération, depuis début 2024, 100 % des véhicules de collecte mis en circulation sont propres. Le parc des Bennes à Ordures Ménagères est constitué de 6 bennes GNV et une benne fonctionnant à l'hydrogène depuis l'été 2025. En parallèle, 3 camions de collecte des points d'apport volontaire ont également rejoint le parc en motorisation GNV.

## D. Qualité de l'air

Air Pays de la Loire est une association agréée par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche pour assurer la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans les Pays de la Loire. Air Pays de la Loire assure ses missions d'AASQA (Association agréée de surveillance de qualité de l'air), conformément à ce qui est prévu dans l'Arrêté du 16 avril 2021. Pour cela elle met en œuvre :

- La surveillance et la prévision de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique. Les unités de mesure de la Roche sur Yon sont situées impasse Delacroix, à proximité de l'école Laënnec dans le quartier de la Liberté pour la zone Urbaine et à la Tardièvre pour la zone rurale.
- L'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive d'informations sur la qualité de l'air observée et prévisible, les épisodes de pollution et les autres travaux, sous la forme de communiqués, rapports et par son site Internet [www.airpl.org](http://www.airpl.org) et via les réseaux sociaux
- L'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air
- L'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

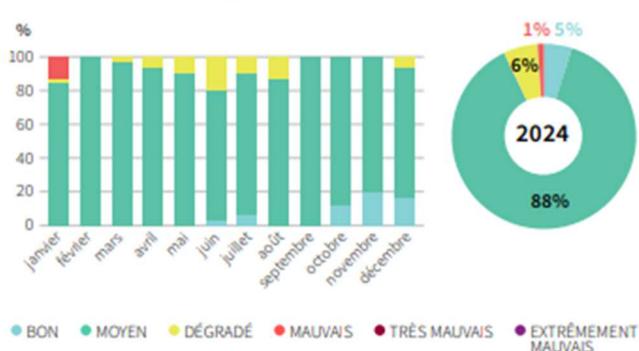


À retenir		
<b>Émissions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trafic routier</li> <li>• Chauffage au bois individuel</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Industrie</li> </ul>	<b>Indices</b>	<b>Pics de pollution</b>
<b>Dépassement de valeurs réglementaires (sur la base des mesures)</b>	<p>Une nette amélioration de l'indice de qualité de l'air est enregistrée entre 2023 et 2024.</p> <p>4 journées avec un indice mauvais sont enregistrées en 2024 contre 14 journées en 2023.</p> <p>La qualité de l'air a été moyenne 88 % du temps en 2024 contre 80 % du temps en 2023.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune procédure d'information liée à des pics de pollution a été mise en œuvre en 2024.</li> <li>• Aucun dépassement du seuil d'information n'a été mesuré sur les stations.</li> </ul>
OZONE		

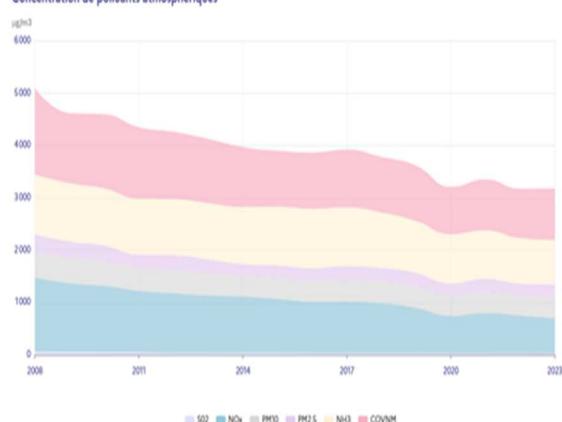
Pour l'année 2024, sur le territoire de la Roche sur Yon agglomération, Air Pays de la Loire nous fournit les résultats suivants :



Distribution mensuelle des indices de qualité de l'air au cours de l'année 2024 dans l'agglomération de La Roche-sur-Yon



Concentration de polluants atmosphériques



## E. Mobilité durable

### Réduire l'impact des transports

#### 1. DSP transport public : réseau Impulson

La nouvelle DSP Transports et Mobilité a débuté en janvier 2024 (2024 - 2033). Elle a permis la refonte de l'architecture du réseau de transport en commun en vue de son optimisation et une meilleure efficacité avec :

- Une diamétralisation des lignes, c'est-à-dire que chaque commune est désormais reliée à une autre en directe sans correspondance sur la Place Napoléon,
- Une augmentation de la fréquence des bus sur la majorité d'entre elles (+ 40% sur les lignes extérieures des communes et maintien sur la ville centre, avec élargissement de la couverture des horaires en soirée)
- La création de nouveaux arrêts de bus Montessori, Aquitaine, Duchêne de Denant, Sully, Flâneries
- La création de 2 lignes circulaires sur la ville centre
- L'arrivée de 2 lignes de bus en soirée du jeudi au samedi jusqu'à 1h du matin et une ligne campus du lundi au vendredi (21h et 22h) desservant les arrêts des écoles supérieures du campus de la Courtaisière, l'Ices et l'icam.



#### 2. Déplacements domicile-travail des agents

Ces actions font partie de la [fiche PCAET n°30](#).



##### a) Forfait Mobilité Durable

Le **Forfait Mobilité Durable** est un dispositif financier d'aide aux déplacements durables prenant en compte, le vélo, le VAE, le covoiturage mais aussi les nouveaux EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé) tel que les trottinettes, mono-roues et autre gyropodes... ou encore les véhicules à faibles émissions en service d'autopartage.



En 2024, le nombre d'agents ayant pu bénéficier du Forfait Mobilité Durable a plus que doublé par rapport à 2023 puisqu'il est passé de 118 à 267 agents bénéficiaires. Le montant total versé est de 64 100 € (contre 20 000 € en 2023).

Le montant annuel du forfait est proportionnel au nombre de jours de pratiques :

- Entre 30 et 59 jours : 100 € / an
- Entre 60 et 99 jours : 200 € / an
- Au moins 100 jours : 300 € / an

En 2024, la répartition des moyens de déplacement utilisé s'établit comme suit : Vélo 53%, Covoiturage 42% et EDPM 5% des FMD versés par la collectivité.

##### b) Subvention abonnement transport en commun (train-bus)

Tous les agents Ville-Agglo-CCAS bénéficient du remboursement de 75% de leur abonnement mensuel pour leurs trajets domicile-travail en train ou en bus.

En 2024, 136 agents (Ville Agglomération et CIAS confondus) ont bénéficié d'une aide au transport pour un montant total de 35 684 €.

Il s'agit des remboursements de location de vélo (annuelle ou courte durée) ou des remboursements d'abonnement aux transports publics (bus de ville, car, TER).

## F. Efficacité, sobriété énergétique et énergie renouvelable



### 1. Le décret tertiaire et la rénovation énergétique des bâtiments



Depuis le 1er octobre 2019, avec la parution de son décret d'application dans le cadre de **la loi ÉLAN**, **le décret tertiaire** oblige les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions de performance énergétique avec pour première échéance l'année 2030.

Les services ont renseigné sur la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME :

- Le patrimoine éligible à ce décret, soit 76 bâtiments pour nos 3 collectivités,
- Les consommations de références,
- Les consommations depuis 2020.

Ces objectifs sont indiqués dans la [fiche action n°7 du PCAET](#).



La mise en œuvre du plan d'action, permettant d'aboutir à ces objectifs de réduction de consommation d'énergie, comme par exemple des Isolations Thermiques par l'Extérieur (ITE), des remplacements de menuiseries, des isolations de combles et vides sanitaires, des renouvellements de chaufferies existantes, des mises en place de régulations, des optimisations sur l'éclairage, des mises en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et sur les parkings (ombrières), etc..., se concrétise cette année par :

- La reprise des isolants et de l'étanchéité des toitures terrasses sur la Médiathèque Benjamin Rabier et le multi accueil Ramon.
- La réception des travaux de restructuration et d'extension sur l'école maternelle, la restauration et l'accueil périscolaire du groupe scolaire Montjoie.

### 2. Les Certificats d'économies d'énergie

La rénovation de nos bâtiments permet, grâce en partie à l'aide de l'Etat (Loi POPE de 2005), d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments (réduction des déperditions et maîtrise des factures

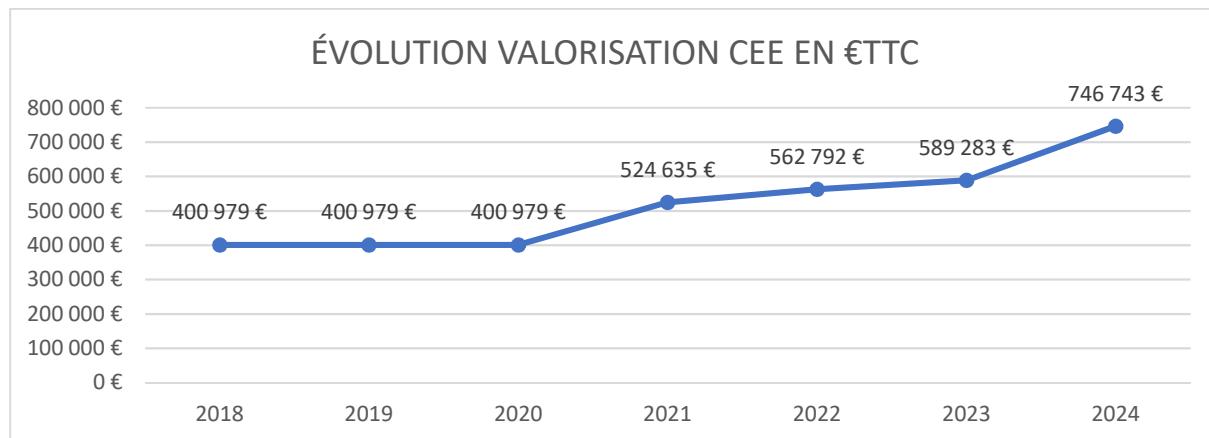


d'énergie, gaz et électricité) et permet aussi d'obtenir une valorisation financière en Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Jusqu'en 2019, la prestation était confiée à un délégataire (Certinergy), ce qui a permis de valoriser 123 378 MWh Cumac<sup>6</sup> en CEE (à un prix d'achat de 3,25 €TTC/MWh Cumac) pour un montant de 400 979 € TTC de prime pour nos collectivités ville et agglomération.

Depuis début 2020, la mission énergie de la direction Bâtiment valorise directement les opérations éligibles au dispositif en créant différents comptes (Ville, Agglo et CIAS) sur le registre national des certificats d'économie d'énergie EMMY. Le dépôt sur la plateforme permet d'obtenir une meilleure valorisation (fonction du cours du prix de marché des CEE).

Depuis 2020, 47 907 Mwh Cumac ont été valorisés représentant un montant de 345 764 € TTC.



### 3. Maitrise de la consommation d'énergie

L'adhésion au groupement d'achat d'énergie du Sydev comme 95% des collectivités de Vendée, permet à la ville et l'agglomération de garder une relative maîtrise des coûts d'énergie dans un contexte géopolitique générant une forte hausse des prix.



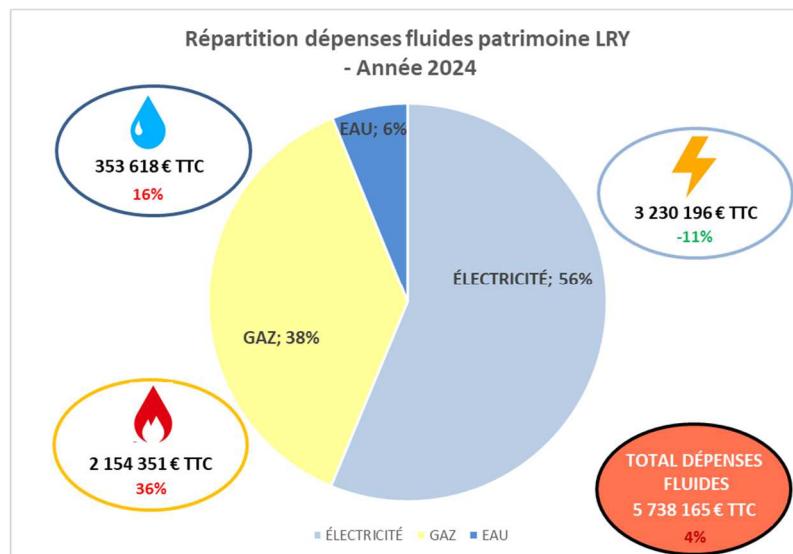
Le marché gaz et électricité a été attribué à Engie en 2024, pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, la réalisation de travaux d'améliorations énergétiques en maîtrise d'œuvre interne ou externe, la programmation et le suivi à distance des installations techniques, sont autant de leviers qui permettent à notre collectivité d'améliorer sa maîtrise des différentes consommations d'énergie.

En 2024, les 210 bâtiments, ville, agglomération et CIAS adhérent au groupement d'achat du SYDEV, représentant environ 245 000 m<sup>2</sup>, ont consommé :

<sup>6</sup> CUMAC : Unité employé dans le cadre des primes CEE

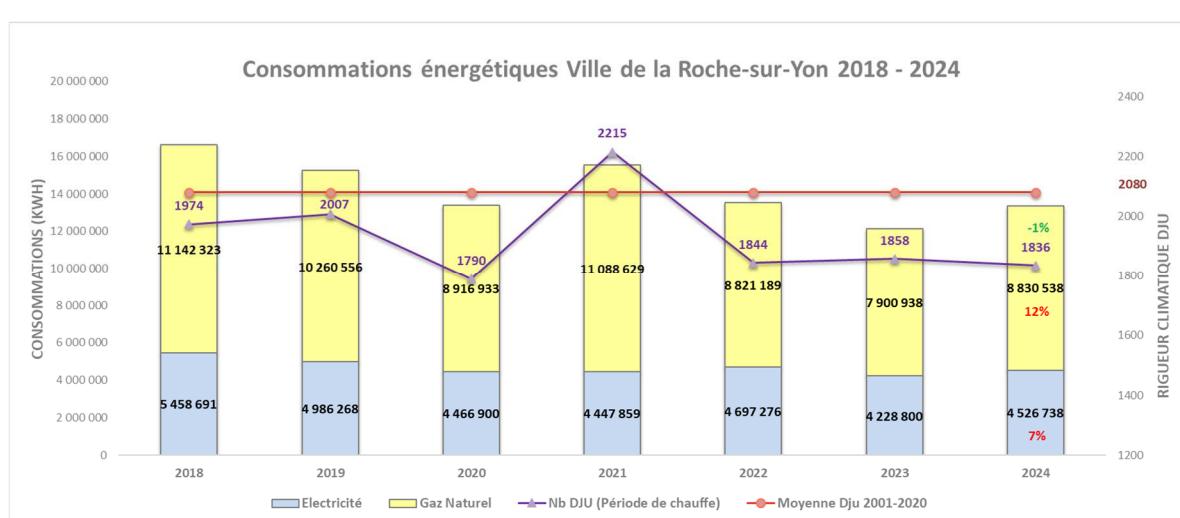
- **19 420 934 Kwh** de **gaz et combustibles** (soit 38% de la dépense fluide totale) pour 2 154 351 € TTC soit 36% de plus qu'en 2023.
- **11 587 265 Kwh** d'**électricité** (soit 56% de la dépense fluide totale) pour 3 230 196 € TTC soit 11% de moins qu'en 2023.

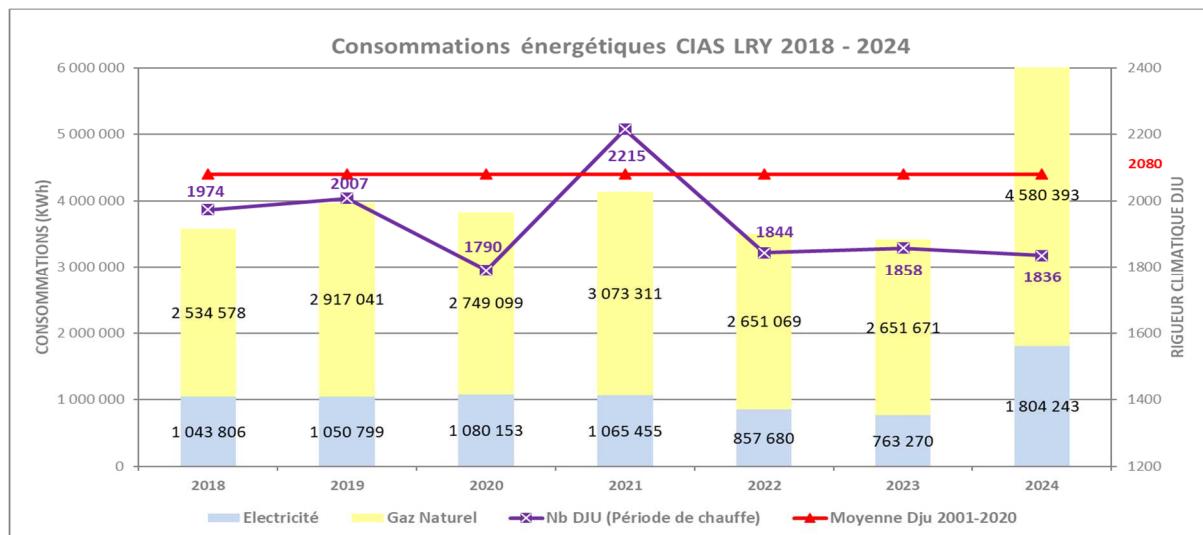
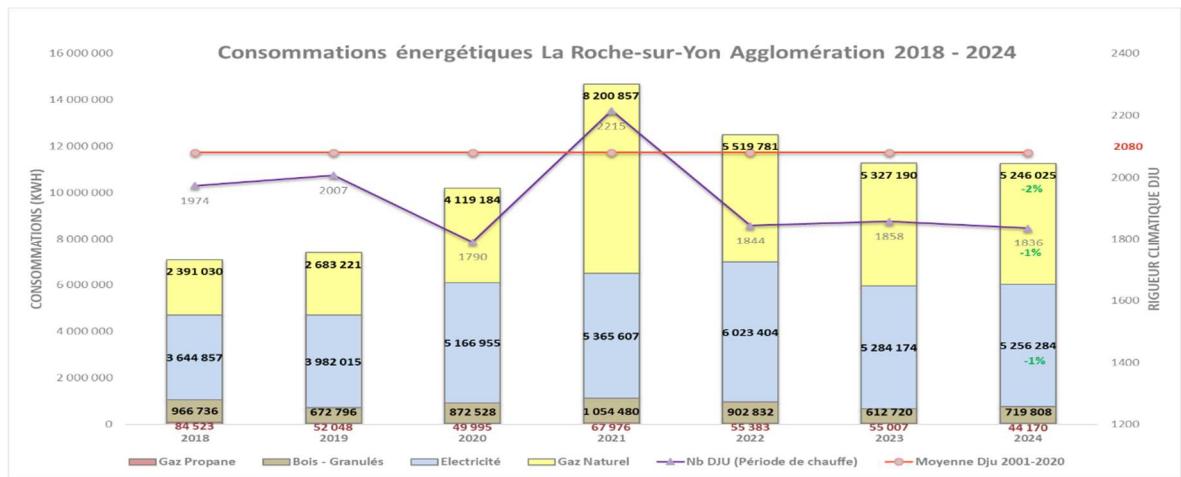
Les bâtiments de la ville, de l'agglomération et du CIAS ont aussi consommé **117 764 m<sup>3</sup>** d'**eau potable** pour 353 618 € TTC soit 16% de plus qu'en 2023.



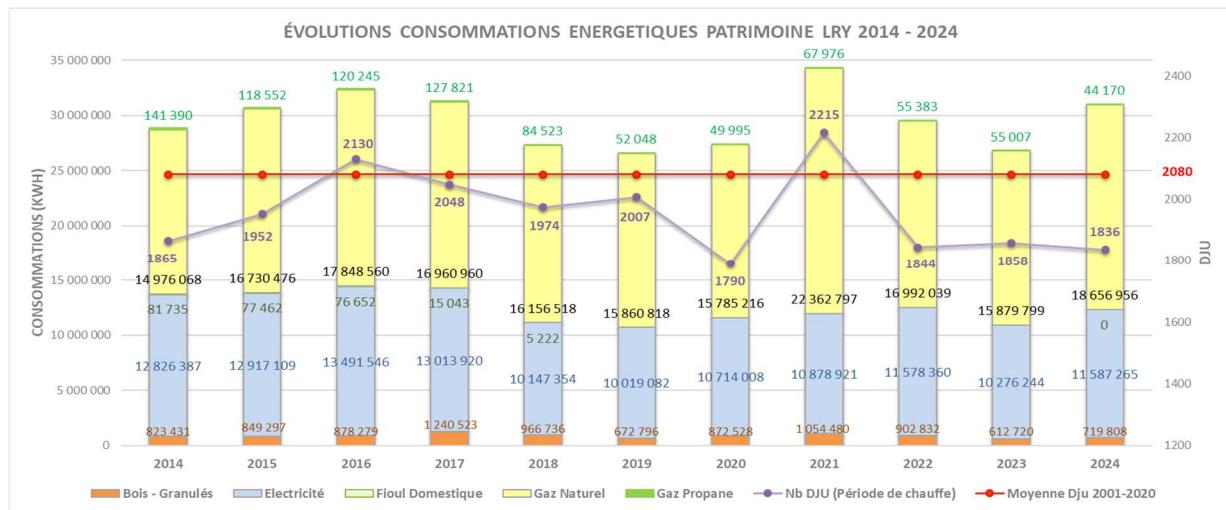
L'augmentation globale des consommations sur les différents fluides entre l'année 2023 et 2024 est principalement dû à l'intégration, au 01 Janvier 2024, de 6 nouveaux EHPAD dans le patrimoine du CIAS (+19 496 m<sup>2</sup>).

#### Evolution de la consommation énergétique du patrimoine en KWh/DJU (2018-2024)





- DJU : degré Jours Unifiés = rigueur climatique



En 2021 constatation d'une augmentation de la consommation énergétique du patrimoine contenu de l'ouverture du nouveau complexe aquatique fin 2020.

A l'appui des graphiques précédents, l'hiver 2024 a été moins rigoureux qu'un hiver moyen (-11,7%)

#### 4. Éclairage public, schéma ambiance nocturne

La [fiche n°8 du PCAET](#) est basée entièrement sur cette thématique.

**L'objectif de la Loi de transition énergétique est de diminuer la consommation d'énergie finale du territoire de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un premier objectif intermédiaire pour 2030 de moins 20%** et toutes les actions comptent.

Depuis 2015, la consommation électrique due à l'éclairage public, l'éclairage des monuments et autres points festifs, est en baisse grâce à la mise en service de luminaires LED. Depuis 2023, le remplacement des lampes Sodium Haute Pression par des lampes LED sur certaines lanternes, a permis de réduire encore la consommation électrique, en 2024 :

- 6 826 points lumineux sur 12 987 sont équipés en LED, soit 52,56 % du parc total (tous luminaires confondus),
- 6 058 points lumineux, dédiés à l'éclairage des voiries, sur 11 753 sont équipés en LED soit 51,54 % du parc (luminaires dédiés à l'éclairage des voiries, cheminement cycles et piétons),

Sur les 6 058 points lumineux à LED, 74,89 % sont des lanternes LED

Du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, la ville de la Roche-sur-Yon a décidé en 2022 de réduire les consommations en augmentant considérablement le nombre de candélabres éteints la nuit. Cela participe également à la réduction de la pollution lumineuse. Le régime de fonctionnement de 2022 à novembre 2024 était :

- Extinction des zones pavillonnaires de 22h30 à 06h30,
- Extinction des ZAE de 23h00 à 05h00,
- Pentagone et voies principales en permanent.

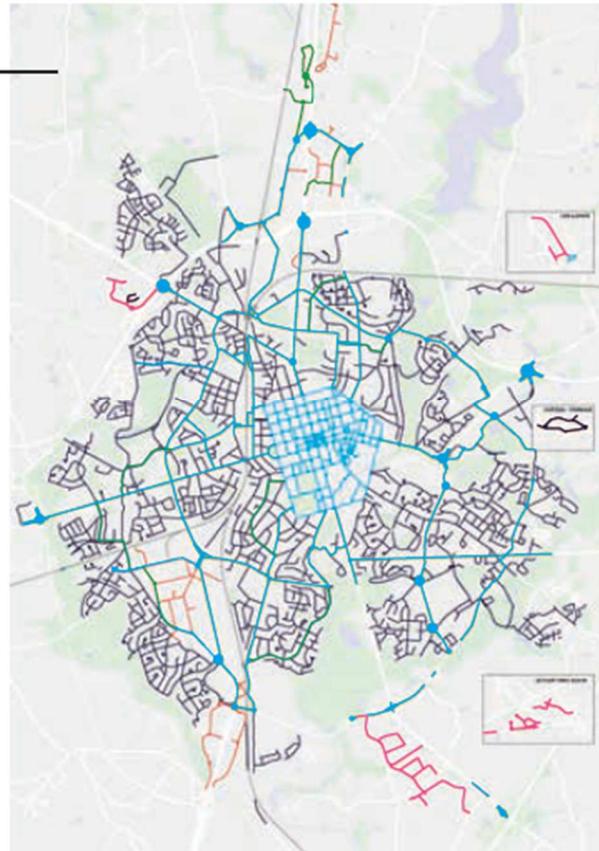
A la fin de l'année 2024, dans le cadre des assises de l'environnement, en concertation avec les habitants et usagers, le régime de fonctionnement de l'éclairage a été revu, une heure d'allumage supplémentaire pour les points lumineux temporaires des zones pavillonnaires, avec en contrepartie, une baisse de l'allumage des points lumineux temporaires des Zones d'Activités Economiques.



## Horaires de l'éclairage public

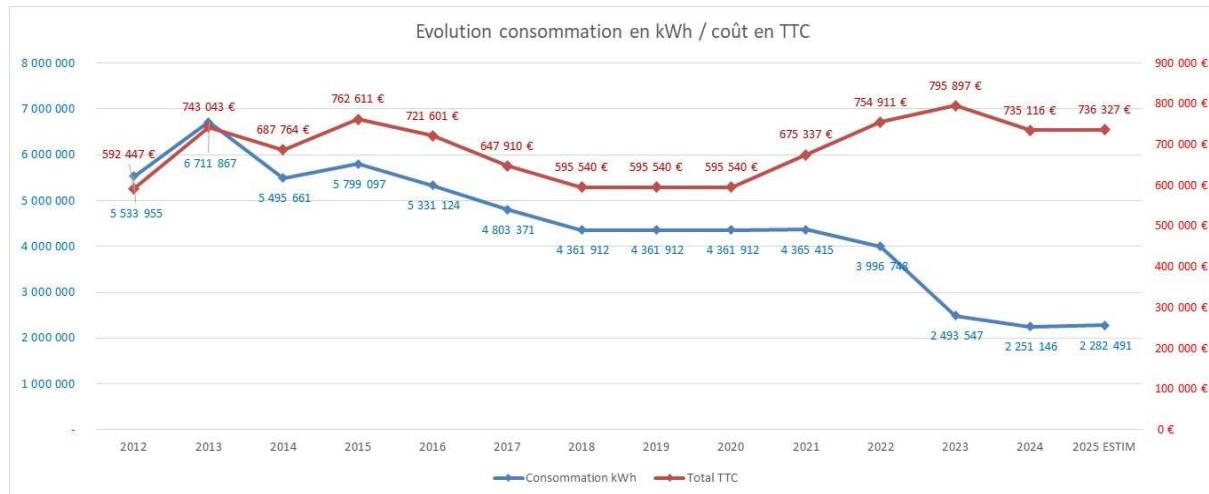
à partir du 1<sup>er</sup> nov. 2024

- Grands axes, places et centre-ville**  
Éclairage de la tombée de la nuit au lever du jour
- Quartiers**  
Éclairage jusqu'à 23 h et à partir de 6 h
- Lignes de bus nocturnes**  
Éclairage jusqu'à 2 h et à partir de 6 h
- Zone d'activités économiques**
  - avec activités nocturnes**  
Éclairage jusqu'à 23 h et à partir de 5 h
  - sans activités nocturnes**  
Éclairage jusqu'à 21 h 30 et à partir de 5 h



La consommation en 2024 était de 2 251 MWh, soit 9,7% inférieure à celle de 2023, pour un montant de 735 116 €. La baisse de la consommation, ainsi qu'une baisse du coût HT du kWh en 2024, a permis une baisse de 60 781 € du coût de consommation de l'éclairage public, soit 7,64 % entre 2023 et 2024.

Ceci a permis de passer la consommation de 5,5 GWhs en 2012 à 2,25 GWhs en 2024 soit **une baisse de consommation de 58,75% : objectif atteint**. Pour rappel en 2023 la consommation était de 2,5 GWhs, soit une baisse de 56% par rapport à 2012.



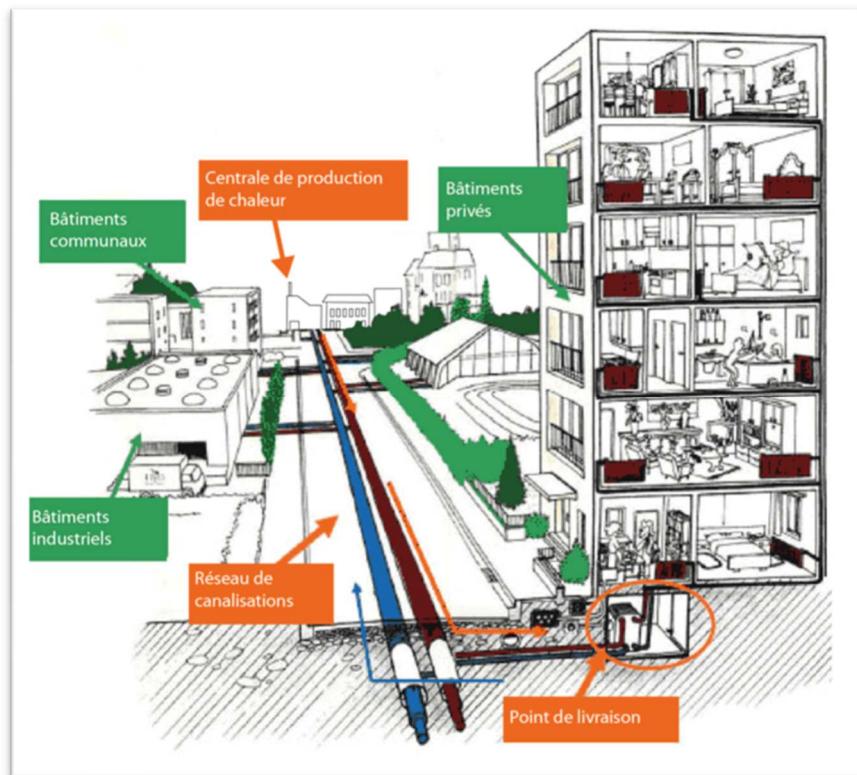
D'autre part, l'impact de la mise en place de la réduction de la durée de l'éclairage public sur la pollution lumineuse, a encouragé la collectivité à présenter une candidature auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).



La candidature déposée en début d'année 2025 par la collectivité a été récompensée par l'attribution, en septembre 2025, du label « Villes et Villages Etoilés » avec une étoile.

## 5. Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée et permettant de desservir plusieurs usagers (privés et publics). Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur (renouvelable et fossile), un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur (eau chaude) et des sous stations d'échanges à partir desquels les bâtiments sont desservis par un réseau secondaire (connecté un point de livraison).

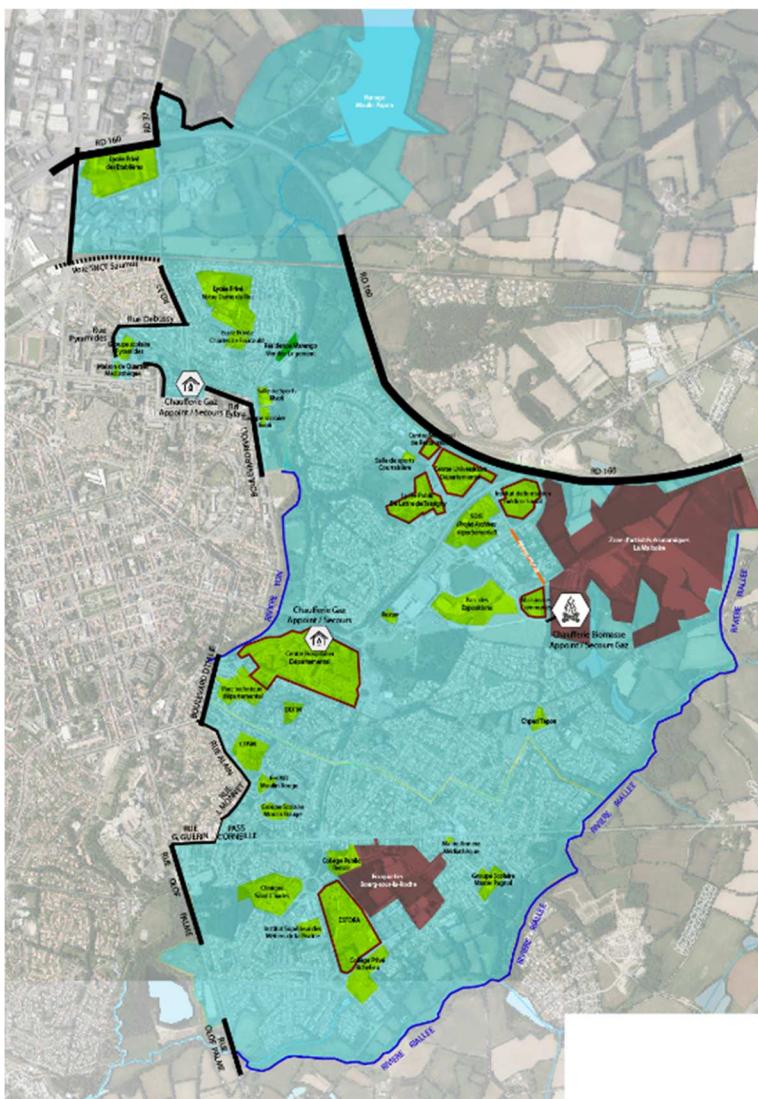


### a) Genèse, objectifs et planification du futur réseau de chaleur de la Roche sur Yon

Pour répondre aux objectifs du PCAET, [fiche action n°13 du PCAET](#), un des leviers est la décarbonation des principaux consommateurs d'énergie du territoire. Pour se faire, la commune de la Roche-sur-Yon a réalisé en 2023-2024 une étude destinée à établir la faisabilité de la réalisation et du développement d'un réseau de chaleur urbain sur l'Est de la zone agglomérée de la commune. En effet, au sein de ce périmètre, plusieurs grands équipements publics ont été identifiés disposant d'un patrimoine conséquent et présentant d'importantes consommations énergétiques en matière de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Les plus importants disposent de chaufferies vétustes (Centre Hospitalier Départemental, Antenne Université de Nantes, lycée De Lattre de Tassigny) nécessitant un remplacement à court terme. Les résultats de l'étude ont permis de valider l'opportunité du déploiement d'un réseau de chaleur urbain.

Les objectifs principaux de la ville par la création de ce réseau de chaleur urbain sont de :

- Permettre la décarbonation des productions d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des principaux consommateurs présents au sein du périmètre nord-est de la Ville ainsi que des occupants de la future ZAC de la Malboire
- Faire bénéficier les usagers d'un service public de production et de distribution de chaleur moderne et performant favorisant l'usage d'énergies alternatives aux énergies fossiles
- Assurer la continuité du service public de distribution de chaleur



- Maîtriser le prix de la chaleur produite sur une durée longue en limitant la volatilité du prix liée aux fluctuations du marché des énergies
  - Préfigurer la structuration d'une filière bois énergie sur le territoire
  - Minimiser les impacts sur la qualité de l'air et l'environnement

Par délibération en date du 07 novembre 2024, le conseil municipal a validé le déploiement de ce réseau. Il prendra la forme d'une délégation de service public (délibération du 05 mai 2025). Le futur réseau de chaleur devrait être mis en service à l'horizon du 2<sup>ème</sup> semestre 2028.

b) Caractéristiques du futur réseau de chaleur urbain (RCU)

Le futur RCU s'étendra du barrage de Moulin Papon et de la RD160 au nord, aux Pyramides et au Coteau à l'Ouest et à la vallée de la Riallée au Sud et à l'Ouest.

Le futur réseau est en cours d'étude par les différents candidats à la

délégation de service public. Plusieurs outils de production sont envisagés dont une chaufferie centrale biomasse rue de la Gîte Pilorge (ZAE de la Malboire). Dans le cadre du choix énergies renouvelables de l'ADEME, diverses énergies renouvelables seront étudiées : aqua thermie, chaleur fatale, ...

La longueur du réseau est estimée à 11 km. La vente de chaleur est estimée aux alentours 45 GWh utiles/an avec des outils de production d'une puissance totale estimée de 15 MW. La quantité de CO<sub>2</sub> évitée chaque année est d'environ 4 800 tonnes.

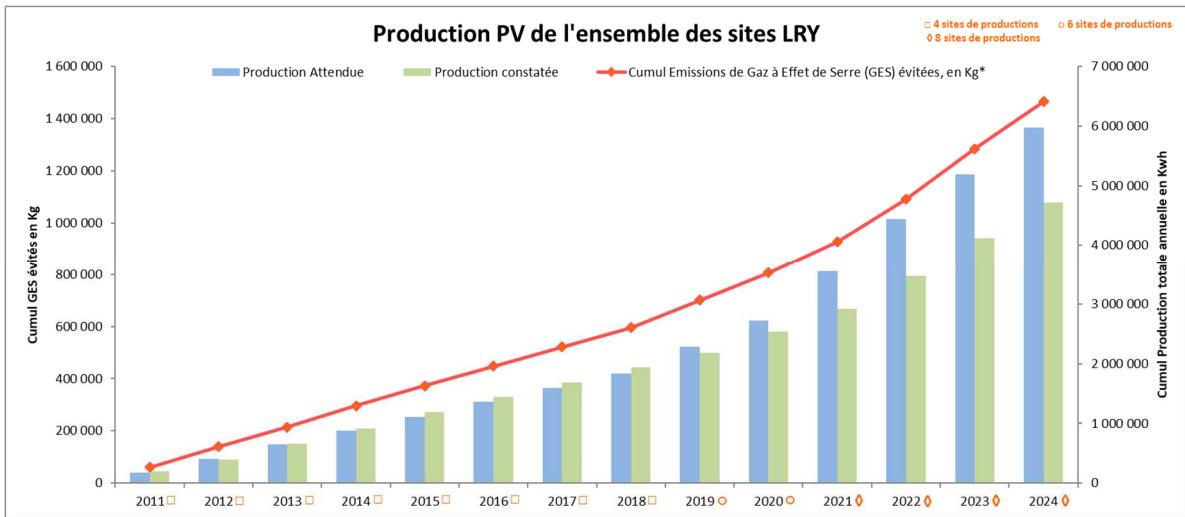
## 6. Photovoltaïque – projets dans les communes

La Ville et l'Agglomération de la RSY continuent de développer une part grandissante de leur patrimoine en panneaux photovoltaïques (PV) notamment en partenariat avec Vendée Energie. C'est l'objet des [fiches actions n°9, 12 et 15 du PCAET](#).

A fin 2024, le patrimoine en fonctionnement représente :

- 6 installations gérées par Vendée Energie : L'EHPAD St André d'Ornay, les groupes scolaires Moulin Rouge, Léonce Gluard, Angelmière et Pont Boileau et le Dojo,
  - 2 installations gérées par la Ville/Agglomération : la recyclerie et enfin le complexe piscine patinoire.

- 751,6 kWc de puissance,
- 4 593 m<sup>2</sup> de surface de panneaux productifs,
- 685 166 kWh produit en 2024,
- 7.1 % de la consommation électrique des bâtiments de la collectivité, l'[objectif du PCAET est d'atteindre 100% en 2050](#),
- 1 106 108 € HT investis par Vendée Energie et 332 612 € HT par l'agglomération,
- 217 997 € TTC de redevances perçues depuis l'origine,
- 1 466 tonnes de GES (Gaz à Effet de Serre) évités depuis l'origine [hypothèse Sydev : 1 kWh = 0,3 kg CO<sub>2</sub>].



La production attendue correspond à une production théorique d'ensoleillement. L'année 2024 a été moins ensoleillée, ce qui explique l'écart entre la production attendue et la production constatée. La production constatée entre 2012 et 2024 est évaluée à + 259% en doublant notamment le nombre de sites de production.

Un partenariat est engagé avec les associations RECIT et ELISE (première délibération en juin 2023) afin de monter des groupements citoyens et sensibiliser autour de projets d'énergies renouvelables.

### III. Axe Economie Circulaire et gestion des ressources (ECi)



#### A. Coopération avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, institutions)

##### Collectif citoyen ENR – convention Elise



Les [fiches actions n°5, 12 et 15 du PCAET](#) intitulée « Evaluer la prise de conscience vers l'accompagnement des initiatives citoyennes » s'est concrétisée par :

- L'adhésion de la collectivité au Réseau Énergies Citoyennes des Pays de la Loire (RECIT), qui a pour but d'accompagner l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyennes sur le territoire,
- La signature d'une Convention de partenariat pour l'animation territoriale avec l'association ELISE pour l'émergence et l'accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable citoyens sur L'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

La convention a permis de :

- Accompagner la création de deux collectifs citoyens engagés dans le développement de solutions énergétiques locales et durables : ALCiD et COLICOP,
- Faire émerger des projets concrets, notamment des groupements d'achat en 2025 pour des installations photovoltaïques.



L'association ALCiD (Aubigny- Les Clouzeaux Citoyenne et Durable) lance son premier groupement d'achat, regroupant 20 à 25 projets actuellement en cours de traitement (majoritairement en 3 kWc, avec quelques projets en 6 kWc). Le potentiel reste toutefois bien supérieur. La mise en chantier est prévue fin 2025 à venir sur les communes d'Aubigny - Les Clouzeaux, Nesmy, Venansault et Landeronde. La consultation des artisans est désormais finalisée pour ce groupement d'achats photovoltaïques, et c'est l'entreprise Solar Bois qui a été sélectionnée. L'objectif est d'installer ces équipements d'ici la fin de l'année 2025.

De son côté, le collectif COLICOP (COLlectif Initiative Citoyenne de cOOpération Positive) a officialisé

The collage contains several sections of text and icons:

- GROUPEMENT D'ACHAT**
- SUIVI DES DEMANDES** (Demand Tracking)
- ON USE ENVOIE DE QUALITÉS, NE PRIVE DE CONTACT
- ON RETIRE DES COORDONNÉES DANS LA PAGE DES DEMANDES
- ON L'ROUTE À UN VILLEINAGE
- ON LAISSE LIBRE COURS À L'IMAGINATION
- ON FAUT PAS SE COULER ET ON LA RETROUVE À L'ARRIÈRE
- UN ARTISAN ET LE PARTENAIRE CONFIABLE & SYDEV

sa création statutaire le 2 décembre 2024 à La Roche-sur-Yon. Sa première ambition a été de lancer un groupement d'achat pour l'installation de 20 toitures, en partenariat avec ALCiD, pour une mise en service prévue au second semestre 2025.

#### >> Perspectives : à moyen

terme, et toujours en lien avec les collectifs, des opportunités de développement de toitures solaires collectives sont également explorées. Les associations auront besoin, pour cela, d'un accompagnement spécifique. Par ailleurs, une étude est en cours concernant deux toitures collectives, en partenariat avec une mairie du territoire. Une réunion entre le SYDEV, Vendée Énergie et l'association Élise a également eu lieu afin d'identifier les perspectives offertes par les toitures photovoltaïques collectives.

## B. Développement économique durable et soutien à l'innovation

### 1. Schéma de densification des ZAE

Le marché de densification du foncier économique en ZAE, attribué à ORYON, a pour objectif d'optimiser et de densifier le foncier économique. Cela suppose d'inventer de nouveaux modèles d'aménagement durable en conjuguant sobriété et qualité des surfaces économiques ([fiche action 37 du PCAET](#)).



En parallèle, l'agglomération de La Roche-sur-Yon fait face à une raréfaction croissante de son foncier disponible en ZAE du fait de son attractivité et de son dynamisme économique. L'intercommunalité dispose de seulement 43,6 hectares de foncier disponible immédiatement avec peu de grandes surfaces commercialisables.

Pour concilier les enjeux du développement durable avec les besoins des entreprises tout en contribuant à renforcer une activité économique génératrice d'emplois, de valeurs et d'innovations sur son territoire, la densification apparaît comme la solution pour économiser les ressources et préserver les espaces naturels et agricoles.

Dans ce contexte de pénurie foncière, l'Agglomération se doit de récupérer un maximum de foncier sous-exploité afin de répondre décemment aux demandes d'implantations d'entreprises. Elle doit faire émerger un modèle de Zone d'Activités Economiques plus dense et plus sobre.

Un diagnostic a permis la qualification et la hiérarchisation de 50 parcelles présélectionnées en priorisant 22 parcelles.

La reconquête du foncier économique, se traduit par :

- La **négociation puis l'acquisitions** foncières de 12 parcelles de gré à gré (rachat par La Roche-sur-Yon agglomération ou le concessionnaire)
- La **programmation du recyclage foncier** des 10 ZAE existantes :

#### Zone de Développement :

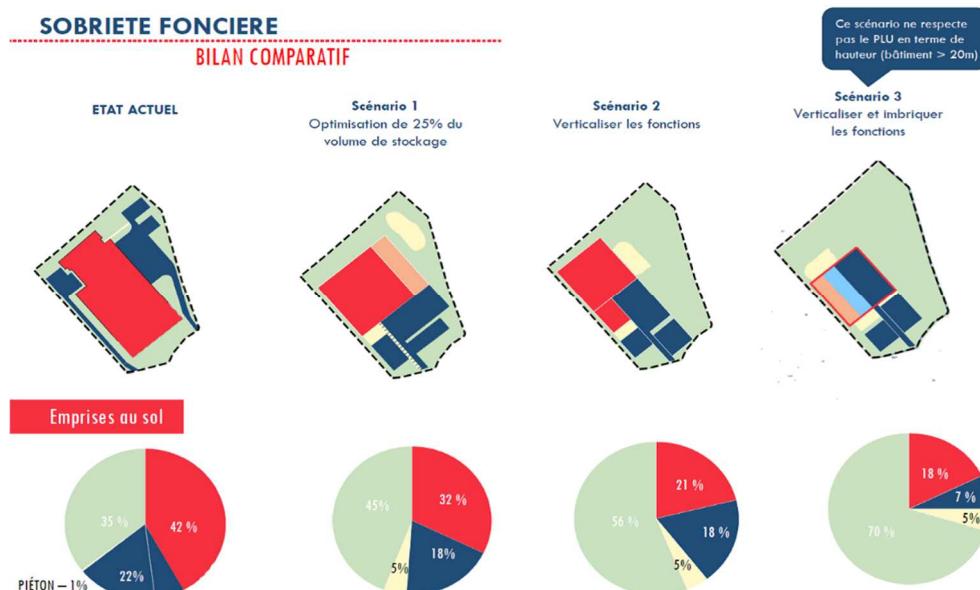
1. Bell
2. Belle Place 1
3. Belle Place 2\*
4. La Landette de Venansault
5. La Folie Sud\*
6. Le Séjour
7. Rue Monge
8. Beaupuy

#### Zone de rayonnement :

9. Les Ajoncs Ouest\*
10. Zoom sur Parc ECO 85

\*Ces 3 ZA auront une étude plus poussée sur le réaménagement de la ZA avec l'appui d'un architecte conseil

- La **présentation par 4 démonstrateurs** de différentes conceptions d'aménagements fonciers et immobiliers



- La **rédaction de référentiels** d'aménagement et de construction

**>> Perspectives :**

- Présentation de la reconquête des 10 ZA et des 3 ZA (Ajoncs Ouest, Belle Place 2, La Folie Sud) avec une étude plus poussée avec l'appui d'un architecte conseil,
- Étude de faisabilité sur un parking mutualisé (montage juridique et financier)
- Rédaction de fiches actions de densification du foncier économique avec estimation financière
- Réalisation d'un guide référentiel

Sur les 19 parcelles identifiées et priorisées sur les ZAE, représentant environ 10ha, environ 7ha sont dédiés à de nouveaux projets de développement économique.

## 2. Accompagnement des entreprises avec ORACE

Afin de sensibiliser et accompagner les entreprises vers des économies d'énergie et avoir plus de performance énergétique, une convention a été signée avec ORACE. ORACE est une association régionale qui agit dans le cadre d'une mission de service public pour accompagner les entreprises du Grand Ouest dans leur transition énergétique ([fiches actions n°6 et 11 du PCAET](#)).

La participation totale de La Roche-sur-Yon Agglomération a été de l'ordre de 34 735€ TTC

En 2024, 120 entreprises ont été sensibilisées dont :

- 22 participants en ateliers collectifs
- 10 accompagnements individuels d'entreprises avec le Pack Energie



## C. Prévention et gestion des déchets du territoire (réduction, tri, valorisation, réemploi)

### 1. Mise en œuvre du nouveau schéma directeur déchets de l'agglomération



Suite à une réflexion approfondie menée en plusieurs phases (diagnostic, proposition de pistes d'optimisation, étude de scénarios), La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de faire évoluer sa politique de gestion des déchets sur les principaux axes de travail suivants, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 :

- La réduction de la quantité de déchets produits ;
- L'amélioration de leur valorisation et leur transformation ;
- La diminution de l'empreinte carbone et l'engagement dans la transition écologique ;
- L'optimisation du service en l'adaptant aux comportements existants tout en recherchant la maîtrise de l'évolution de la redevance incitative.

Ces dispositions concourent aux [actions de la fiche 39 du PCAET](#).

Volet phare de la politique déchets, la prévention est l'une des pierres angulaires des orientations avec pour objectif premier de réorienter les usagers vers des services plus vertueux, en cherchant à minimiser la production des déchets, selon le principe des **3R : réduire, réutiliser, et recycler**.





### a) Tri à la source des biodéchets

Accompagnement au tri à la source des biodéchets avec l'opération « une formation, un composteur gratuit » sur 3 ans avec en 2024 :

- 93 sessions de formation réalisées sur l'ensemble des communes de l'agglomération
- 1 776 composteurs distribués (17 413 foyers équipés) +11%
- Quantité supplémentaire de biodéchets détournée des ordures ménagères estimée à 100 tonnes.

**51% des 34 000 foyers pavillonnaires du territoire, équipés de composteurs fournis par LRSYA**

Au-delà des actions sur le compostage individuel, l'agglomération a initié deux expérimentations afin de proposer de nouvelles solutions de tri à la source des biodéchets

- Création de 5 points de compostage de proximité en accès libre en 2024, et étude pour le déploiement de 6 points supplémentaires en zone urbaine sur la commune de La Roche-sur-Yon => environ 5 tonnes collectées sur les 6 premiers mois de l'expérimentation (juillet-décembre)
- Expérimentation de lombricompostage individuel menée depuis l'automne 2024 sur une année avec 22 foyers participants.

L'ensemble des incitations au tri à la source des biodéchets sur l'agglomération conduit à une augmentation de tri et de valorisation des biodéchets avec **1 571 tonnes détournées** des ordures ménagères soit l'équivalent de **12,34% du poids des ordures ménagères collectées en 2024** (12 735 tonnes).

A noter que les sites de compostage partagé de quartier ont vu leur fréquentation augmenter de +61% et les tonnages de biodéchets collectés de +37% entre 2023 et 2024.

### b) Démarrage de l'exploitation en concession de la Recyclerie Cœur Vendée : détournement de déchets vers le réemploi



Depuis 2016, les 3 EPCI de La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la Communauté de Communes du Pays des Achards, collaborent à la définition d'un cadre juridique et économique commun pour structurer localement une activité de recyclerie objet de la **fiche action n°40 du PCAET**. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a ainsi été passée avec les Chantiers du réemploi de 2018 à 2023.

En 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération a mis à disposition de la structure, un bâtiment rénové, situé boulevard de l'industrie à La Roche-sur-Yon. Ainsi est née la Recyclerie Cœur Vendée.

Au 1er janvier 2024, le partenariat est consolidé par la mise en place d'un groupement d'autorités concédantes avec les 2 autres collectivités et la mise en place d'un contrat de concession de service public confié au groupement ENVIE ERG – Les Chantiers du Réemploi, pour une durée de 5 ans (2024-2028). Ce contrat vient renforcer la politique de réduction des déchets engagée sur les territoires.



## Les innovations en 2024 :

- Lancement des ateliers de sensibilisation
- Déploiement d'animations et d'évènements délocalisés
- Mise en route de la collecte à domicile et des livraisons
- Formation des agents de déchèterie
- Évolution des jours d'ouverture de la boutique 6j/7



## Résultats 2024



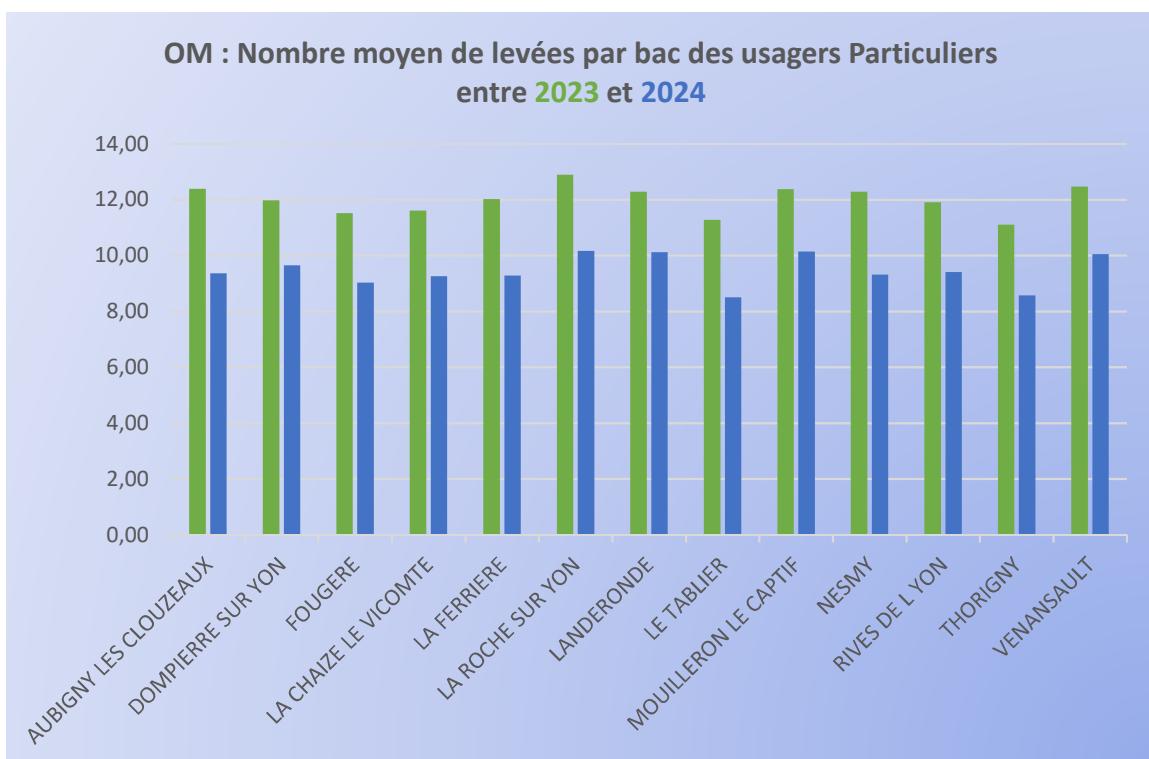
- **35 861** passages en caisses (2023 : 27 541) **+30%**
- **72 000** visiteurs (2023 : 56 000) **+28,5%**
- **314 tonnes détournées** (2023 : 241 tonnes) **+50%**
- **193 tonnes réemployées** soit **61% DE REEMPLOI**
- **CA de la boutique 415 673 €** (2023 : 346 115€) **+20%**

*c) Adaptation de la fréquence de collecte et abaissement du seuil à 12 levées/an inclus dans le forfait*

La réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages pour les usagers en habitat individuel constitue la conséquence directe de l'évolution des usagers dans la gestion de leurs déchets.

Ainsi, pour rationaliser les tournées, une collecte une semaine sur 2 a été mise en place au 1er janvier 2024 pour ces ménages.

En 2024, 74% des usagers particuliers ont présenté leur bac d'ordures ménagères 12 fois dans l'année ou moins, contre 59% en 2023, suite à l'évolution du seuil à 12 levées par an dans le forfait de redevance.



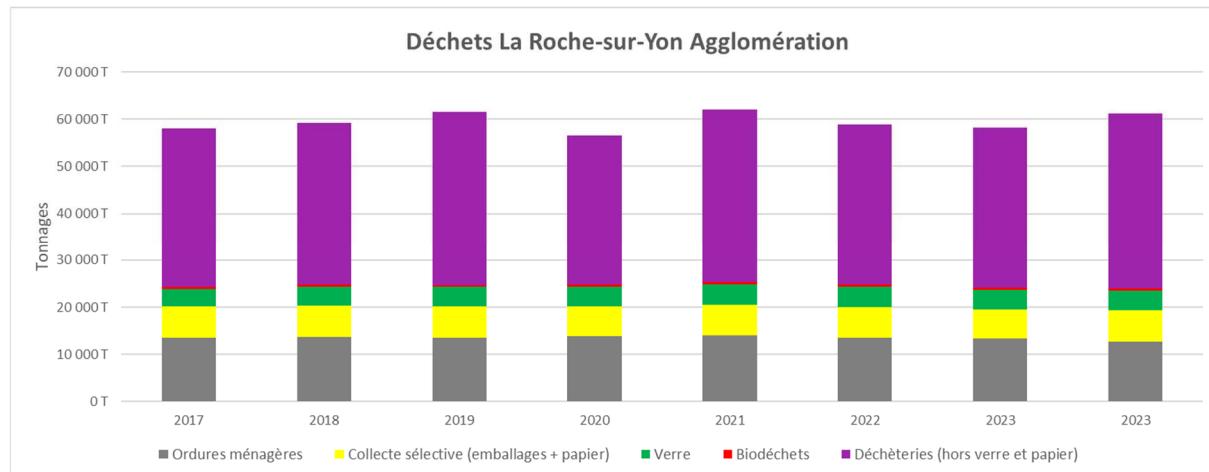
En moyenne, les foyers ont réalisé 10 levées en 2024 contre 12 en 2023.

Cette adaptation à la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers s'est accompagnée par des évolutions suivantes en 2024 par rapport à 2023 :



- La réduction de 5% des tonnages d'ordures ménagères (-683 tonnes), dont -6% pour les usagers collectés en Porte à Porte
- L'augmentation de 10% des tonnages d'emballages (+418 Tonnes) conjuguée à une augmentation de la qualité du tri
- L'augmentation de 3.33% du tonnage de verre

L'ensemble de ces résultats illustre le renforcement du geste de tri par les usagers et leur appropriation des nouvelles modalités.



## 2. La gestion des coupes et arbres morts - scierie mobile

Lorsque l'abattage est inéluctable, il est possible, selon les essences et la qualité, d'utiliser ce bois et de le transformer, de le réutiliser. Le produit généré est valorisé sous diverses formes au sein de la collectivité :

- Le bois de qualité est conservé et travaillé, via une scierie mobile pour la conception de mobilier urbain, d'aménagements de voirie ;
- Une partie du bois récupéré des chantiers d'élagage, d'abattage est conditionné en copeaux, qui servira aux paillages des massifs d'arbustes et vivaces ;
- Le broyat ou BRF (Bois raméal fragmenté) issu du broyage des branches et des feuilles est redéployé au pied des végétaux ou peut alimenter les pavillons de compostage.

Toutes les grumes issues des élagages sont valorisées en poutres, planches et mobiliers divers. Ce bois est ensuite réutilisé pour construire des pergolas, des bancs, des terrains de boules...



## D. Compta analytique / actions PCAET / Budget vert

Le décret d'application du 16 juillet 2024 issu de l'article 191 de la loi de finance pour 2024 elle-même issu du pacte vert européen de décembre 2019, impose aux entités publiques locales la mise en place d'une annexe environnementale pour chacun des budgets soumis aux instructions budgétaires M57 et M4. Il sera donc nécessaire d'évaluer chaque nature comptable ciblée avant un traitement intégral des dépenses d'équipement en 2026 pour 2027. Sont concernés :

- Ville : budget général et tous les budgets annexes
- Agglomération : budget général et tous les budgets annexes
- CCAS et CIAS : tous les budgets sauf ceux des EHPAD

Pour cela le service finances accompagne l'ensemble des services pour :

- Coter les dépenses 2024 au titre de l'axe 1° **atténuation du changement climatique**

TRES FAVORABLE	Dépense ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible dans une France neutre en carbone • Rénovation thermique      • Développement de transports collectifs électriques
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	Dépense permettant une réduction des émissions mais effort insuffisant pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme • Achat de bus GNV : une flotte de bus au gaz pourrait être décarbonée si elle est alimentée 100% au biogaz à terme
NEUTRE	Dépense sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone • Dépenses sociales et culturelles (sauf les dépenses de construction et rénovation, d'énergie, de déplacements et d'alimentation qui doivent être catégorisées)
DEFAVORABLE	Dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives • Dépenses de carburant      • Création de nouvelle voirie automobile
A APPROFONDIR	Dépense ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse devra se préciser au fil des années. • Frais d'études, achats et salaires tant que l'analyse de la destination de ces dépenses n'a pas été réalisée
INDEFINI METHODO	Dépense ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique • Méthanisation agricole, agrocarburants

- Coter les dépenses 2025 au titre de l'axe 6° **préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La cotation des autres axes étant pour le moment facultative :

- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

## E. Commandes publiques et achats responsables (clauses environnementales et sociales)

### 1. Intégration de clauses dans les marchés

Entre janvier et août 2025, sur 42 marchés conclus par la Ville, 18 marchés intégraient une clause environnementale, et 2 marchés intégraient une clause sociale, soit 47,6 % des marchés intégrant des considérations de développement durable.

Entre janvier et août 2025, sur 34 marchés conclus par l'Agglomération, 12 marchés intégraient une clause environnementale, et 9 marchés intégraient une clause sociale, soit 61,76 % des marchés intégrant des considérations de développement durable.

En 2024, la proportion de marchés intégrant des considérations de développement durable était de 63,15 % pour l'Agglomération et 60,65 % pour la Ville.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des marchés conclus dans le cadre des groupements de commandes.

### 2. Intégration du développement durable dans l'objet même des marchés

En vue de répondre aux enjeux de l'économie circulaire, et de la préservation des ressources, un marché co-construit avec la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique a été notifié en 2024 pour permettre l'acquisition de matériels informatiques reconditionnés.

Ce marché prend la forme d'un accord-cadre conclu avec 3 fournisseurs qui sont remis en concurrence à chaque besoin. Il peut être utilisé par la Ville, l'Agglomération, et le CIAS.

Depuis la notification de cet accord-cadre, 5 marchés subséquents ont été attribués entre juillet 2024 et août 2025 après remise en concurrence des 3 fournisseurs retenus, pour un montant total d'acquisition de 82 867 € HT (Ville / Agglomération / CIAS).

La Ville a par ailleurs engagé une procédure de délégation de service public dont l'objet est de construire et d'exploiter un réseau de chaleur urbain. Cette procédure devrait aboutir en 2026, avec à la clé, un réseau de chaleur qui nous permettra de réduire notre empreinte carbone et notre consommation d'énergies fossiles.

## F. Stratégie numérique responsable

La stratégie numérique responsable a été adoptée par le Conseil Municipal du 11 décembre 2024, et par le Conseil Communautaire du 20 décembre 2024.

### 1. Politique d'achat de matériel informatique reconditionné

Afin de réduire les coûts associés à l'acquisition de matériels informatiques, et de répondre aux enjeux de développement durable et en particulier le respect des engagements liés à la loi 2020-105 dite AGEC, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de la Roche-sur-Yon, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon ont constitué en 2024 un groupement de commandes en vue de conclure un accord-cadre multi-attributaires pour l'achat de matériels informatiques reconditionnés.

Le marché public associé a été conçu comme un point d'appui important de la démarche « stratégie numérique responsable » engagée par les Collectivités. La Roche-sur-Yon Agglomération a été désignée coordonnateur de ce groupement de commandes.

Les collectivités ont pour objectif d'acheter à partir de 2024 :

- 100% de leurs ordinateurs de type PC fixe en reconditionné,
- 100% de leurs tablettes de type IPAD ou ANDROID en reconditionné,
- Au moins 20% des smartphones en reconditionné, en fonction des gammes disponibles.

## 2. Inscription du développement durable dans le règlement intérieur sur l'utilisation des moyens informatiques et des outils de télécommunication

Un règlement intérieur, opposable à chaque agent, a été validé en 2022 par chacune des Assemblées de la Ville, de l'Agglomération, du CCAS et du CIAS. Ce document inscrit concrètement les objectifs attendus en matière de développement durable et liste l'ensemble des règles « numériques responsables ». Les recommandations sont faites selon les thèmes suivants :

- Ordinateurs fixes et portables,
- Tout équipement dont les téléphones mobiles
- Impression et diffusion
- Lutte contre l'obsolescence programmée

Les équipements informatiques sont ensuite reconditionnés pour être utilisés dans les écoles, jusqu'à ce que leur fonctionnement ne permette plus d'apporter le service minimum attendu, c'est-à-dire l'utilisation des outils bureautiques, le surf sur Internet et l'accès aux outils pédagogiques.

Chaque équipement en panne fait l'objet d'une étude technique afin d'essayer de le remettre en service, soit à partir d'un stock de pièces détachées, soit auprès de sociétés spécialisées (réparation d'écrans, de téléphones, ...).

Enfin, les équipements sont ensuite soit :

- Réemployés par des filières spécialisées, qui installent un système d'exploitation léger et peuvent proposer le matériel en seconde main à prix modique.
- Recyclés dans des filières adaptées.

Cette politique de gestion des équipements permet de donner une utilité aux ordinateurs fixes et portables au-delà de 10 ans.

Des objectifs en matière de droit à la déconnexion sont également inscrits clairement dans le règlement intérieur afin de favoriser la déconnexion entre vie professionnelle et vie privée.

## G. Transition alimentaire et agriculture durable (restauration collective, circuits courts)

Le centre municipal de restauration (CMR) s'inscrit depuis de très nombreuses années dans une démarche globale de développement durable en privilégiant au maximum les fabrications maison à partir de produits locaux. C'est l'objet des [fiches actions n°49, 50 et 51 PCAET](#). Les actions en place sont :

- Elaboration et propositions des menus, soit 1 menu végétarien sur 4 repas pour l'ensemble des convives et une proposition de repas alternatifs (sans viande) toute l'année. Le CMR développe des recettes végétariennes maison afin de limiter au maximum les produits industriels.
- Achats de proximité et produits à haute qualité environnementale : sur 2 482 856 € HT d'achats en 2024 :



- 20% de produits BIO et un total de 43% d'achats de produits labellisés sur la totalité des 943 133 repas confectionnés en 2024,
- Sur les écoles uniquement : 24.9% de BIO pour un total de 49.7% de produits SIQO,
- Sur les multi-accueils uniquement : 45% de BIO pour un total de 62% de produits sous SIQO



**Sur la totalité de nos achats :**

- 83% de viandes et volailles éligibles à EGALIM dont 93% sont d'origine France,
- 64% de produits aquatiques éligibles à EGALIM,
- 20.14% des achats soit 500 145€ HT sont réalisés en proximité immédiate (- de 40Kms)
- Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Travail en réseau sur les thèmes de la préservation de l'environnement et de l'élevage bovin sur le territoire de La Roche-sur-Yon en participant au PAT du territoire, en participant au projet de recherche-action Tetrae-PRESENCE visant à mieux comprendre les dynamiques d'élevage bovins sur l'agglomération, dans un contexte de déclin du nombre de fermes et de cheptels et nombreux échanges avec les collègues du territoire au sein du réseau local.

## IV. Gestion et préservation des milieux naturels



### A. Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Après la distinction « Capitale française de la biodiversité » obtenue par la Ville de LRSY en 2021, l'objectif a été d'essaimer la politique publique liée à la biodiversité, à l'échelle communautaire.

Pour pouvoir agir à cette échelle et dans un contexte de réalisation du PLUi de l'Agglomération, il est nécessaire de bien connaître le territoire sous l'angle « biodiversité » - [fiche action n°21 du PCAET](#). Cette connaissance peut être dressée par la réalisation d'un atlas de la biodiversité. La démarche est soutenue techniquement et financièrement par l'Office Français de la Biodiversité.

L'objectif est double :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire
- Aider à la décision pour les politiques publiques d'aménagement

Afin de réaliser l'atlas sur la période 2024-2026, la collectivité s'est entourée du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire (CEN) qui a une mission d'assistant à maître d'ouvrage globale du projet.

Courant novembre 2024, plusieurs marchés ont été notifiés, à la LPO Vendée et au Conservatoire Botanique National de Brest. Ces structures ont à produire les missions suivantes :

- L'état de l'art, c'est-à-dire la capitalisation de toutes les données naturalistes initiales (vertébrés, invertébrés, mammifères, botanique ...);
- La stratégie d'acquisition de nouvelles connaissances et plan de prospection pour répondre aux enjeux/secteurs identifiés ;
- Les inventaires naturalistes dans les différents secteurs à enjeux ;
- La capitalisation des données acquises dans le cadre des inventaires ;
- La synthèse des données fournies par les différents groupes en vue de leur valorisation.

## Résultats synthétiques



*Ecureuil Roux*

Le territoire de l'Agglomération Yonnaise est découpé en 8 400 mailles de 250 m par 250 m. Les analyses sont menées pour chaque maille du territoire intercommunal.

- **Vertébrés :** le niveau de connaissance global concernant les vertébrés est faible sur l'Agglomération avec seulement 14% du territoire couvert par des informations naturalistes. La connaissance des espèces bénéficiant d'un statut de protection est faible sur le territoire de l'Agglomération : une à cinq espèces réglementées sont dénombrées en moyenne alors que l'ensemble des amphibiens, des reptiles et des chauves-souris sont protégés.



*Libellule à quatre taches*



*Rosalie*

- **Invertébrés :** les inventaires réalisés permettent d'attester la présence de plusieurs espèces protégées (cordulie, agrion de Mercure, Grand Capricorne ou d'intérêt particulier (listes rouges, plan régional d'action) (odonates), etc.



*Bugle rampante*

La connaissance des invertébrés sur le territoire reste faible. Des invertébrés dans des groupes non ciblés restent à identifier et viendront, à terme, alimenter cette connaissance ; mais ne suffiront pas à combler ce manque de connaissance. À ce jour, 134 taxons d'invertébrés ont été identifiés.

- **Botanique :** A l'instar des vertébrés, et de façon encore plus claire, la connaissance fournie par les données floristiques validées sur le territoire de la Roche-sur-Yon agglomération, sont lacunaires et hétérogènes. 5% seulement des mailles sont concernées par au moins un inventaire floristique depuis 2015 à l'échelle de l'agglomération. Cette connaissance est, de plus, très hétérogène en fonction des communes. Alors que les communes de la Roche sur Yon et du Tablier présentent la meilleure couverture spatiale. A l'opposé, la commune de Thorigny est la moins bien couverte.

37 plantes menacées ou quasi menacées ont été répertoriées à l'échelle de l'agglomération depuis 1990 et 7 d'entre-elles n'ont pas été revues depuis 2000.

## B. TEN



A l'initiative du ministère de la Transition écologique et de Régions de France, « Territoire engagé pour la nature (TEN) » est un dispositif, piloté par l'Office français de la biodiversité, de reconnaissance de l'engagement d'une collectivité pour la biodiversité. Avec son programme d'actions TEN 2023-2026 validé en conseil d'agglomération le 14 avril 2023, La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne les communes du territoire dans leurs initiatives en faveur de la préservation de la



biodiversité, de la sensibilisation pédagogique à la renaturation et la gestion d'espaces en passant par la plantation d'arbres et de haies.

Ces actions sont financées par la Région des Pays de la Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental de Vendée et les Fonds européens.

Le programme d'actions TEN 2023-2026, contribue aux [fiches actions n°20 et 21 du PCAET](#)

Etat d'avancement à l'été 2025 :



Focus sur quelques actions :

### Mouilleron-le-Captif : Rénovation et valorisation paysagère du Parc de Beaupuy

Le chantier de rénovation et de valorisation paysagère du Parc de Beaupuy est maintenant terminé. Après la phase de préparation des sols, les travaux de plantations ont eu lieu entre décembre 2024 et mai 2025 soit 100 arbres tiges, 17 pommiers dans le vergers clos et 3 000 plants forestiers. Une signalétique invite à parcourir le site le long des différentes « folies » comme le « Bello podio » (un banc fabriqué avec la scierie mobile à partir d'un chêne tombé), la conciergerie (qui



devient abri pour chiroptères), l'arbre couché, la chapelle des bois vivants (en saule tressé) afin de renouveler le regard porté sur le parc et susciter la curiosité des promeneurs (parcours de 3,2 km).

L'inauguration officielle a eu lieu le 27 juin 2025 pour donner lieu à des visites publiques.



Des panneaux installés au jardin clos dans le "village" du parc de Beaupuy

### Landeronde : Elaboration d'un plan de gestion pour le boisement des Sangles

Le boisement communal des Sangles sépare deux polarités urbaines de la commune, le bourg et le hameau de la Paterre. Un inventaire réalisé en 2024 par la LPO a permis de révéler la grande richesse de ce site : une belle variété de milieux (chemin creux et têtards centenaires, boisement, prairies cachées...) qui accueille de nombreuses espèces dont certaines rares et menacées : le roitelet huppé, la tourterelle des bois, l'écureuil roux, 9 espèces de chauve-souris dont la sérotine commune et le trèfle moyen. Souhaitant protéger et mettre en valeur ce patrimoine naturel remarquable assez méconnu des habitants, la commune met en place dès 2025 un Plan de gestion pour enrichir la biodiversité (fauche tardive, maintien d'ilots de senescence et des arbres morts, gestion du boisement en libre évolution) et des panneaux d'information pédagogique pour encourager les habitants et les agglo-yonnais à parcourir le site sous forme de découverte. Une réunion publique avec la LPO s'est tenue le 4 février 2025 pour présenter l'inventaire naturaliste de la forêt des Sangles.



### C. GEMAPI<sup>7</sup> - CTEAU

Le Contrat Territorial eau 2022-2027 se poursuit. L'objectif principal en 2024-2025 est le ruisseau du Guyon sur la commune de Venansault. Il s'agit d'abord de transformer un étang en zone humide tampon. Le parc du Guyon est composé d'un étang



le long du cours d'eau. Cet étang est envahi de jussie, une plante envahissante, et de plus il limite la zone d'inondation du cours d'eau. Les aménagements ont contribué à transformer ce parc en zone humide tampon tout en conservant sa

<sup>7</sup> GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention d'inondation

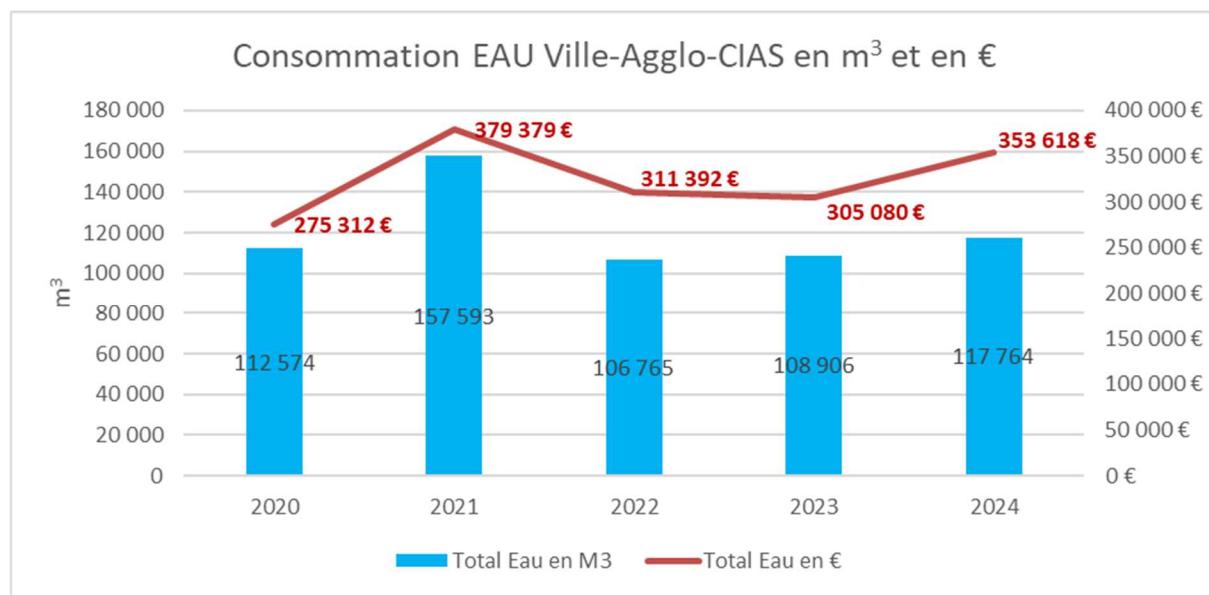
vocation de promenade. Une grande partie des eaux de ruissellements provenant des salles de sports sont acheminées vers le parc du Guyon. Ces eaux sont ralenties, les vases, le sable se déposent et la végétation digère les résidus de pollution de voirie. La largeur du cours d'eau a quant à elle été réduite pour concentrer les écoulements en période de sécheresse. Il y a de plus des peupliers qui ont été abattus pour ne pas fragiliser les berges lorsque ces arbres à faible durée de vie chutent. Cette même opération a été réalisée à la Brossardière accompagné d'un débardage à cheval. Ces éléments participent à la [fiche action 16 du PCAET](#).

## D. Gestion de l'eau et préservation des ressources naturelles

### 1. Consommation des bâtiments



Comme indiqué à la page 32 du présent document, les bâtiments de la ville, de l'agglomération et du CIAS ont consommé 117 764 m<sup>3</sup> d'eau potable pour 353 618 € TTC en 2024, ce qui représente 8% de plus en volume et quasiment 16% en tarif de plus qu'en 2023.



Les explications sont les suivantes :

- Consommations d'eau plus importantes sur les 2 centres aquatiques (vidange annuelle pour chacun).
- Un été assez sec ayant provoqué également plus d'arrosage des équipements sportifs (pelouse stade).
- Des fuites importantes sur certains bâtiments.

### 2. Assainissement



**Une nouvelle station d'épuration performante et de haute qualité environnementale à l'échelle communautaire pour 2027.**

Mise en service en 1973, l'usine de traitement des eaux de Moulin-Grimaud à La Roche-sur-Yon est aujourd'hui la station d'épuration la plus importante du territoire de l'agglomération, assurant environ 70% de la capacité épuratoire totale du territoire. Cependant, l'ouvrage est aujourd'hui vieillissant et sous-dimensionné pour répondre aux besoins futurs des Agglo-Yonnais.

Pour assurer une qualité optimale du service public d'assainissement, l'Agglomération a souhaité engager la construction d'une nouvelle station d'épuration moderne sur un autre site à proximité. Ce nouvel équipement est envisagé à terme comme une structure plus largement dimensionnée pour répondre aux évolutions démographiques et économiques du territoire. Le cœur du projet intègre également des installations performantes et de haute qualité environnementale. Pour garantir une gestion durable des boues tout en contribuant à la production d'énergies renouvelables, l'Agglomération a fait deux choix techniques essentiels : la méthanisation et la valorisation thermique. Ainsi afin de maximiser les productions et récupérations d'énergies renouvelables sur site, le projet SELENA prévoit deux types de production d'énergie (données extraites du Dossier de demande d'Autorisation Environnementale, chiffres à horizon 2027 sauf biométhane à horizon 2027 et 2045) :

- **Energie produite et exportée :**
  - Production de biométhane :
    - Usage : injection au réseau GRDF
    - Production estimative : 5,1 GWhPCS/an au démarrage et 7,0 GWhPCS/an à l'horizon 2045
- **Energie produite sur le site et autoconsommée :**
  - Production d'électricité photovoltaïque :
    - Usage : Autoconsommation seule
    - Production estimative : 300 MWhélec/an
  - Production d'électricité hydroélectrique (turbinage des eaux traitées) :
    - Usage : Autoconsommation seule
    - Production estimative : 68 MWhélec/an
  - Production de chaleur :
    - Usage : Consommateurs thermiques de l'unité (méthanisation, locaux, traitement des graisses, ...)
    - Production estimative : 1 170 MWh/an

Ce projet concourt aux [fiches actions n°9 et 18 du PCAET](#).



Projet de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon - © Suez – Pelleau et Associés – HIBOO

#### Dossiers réglementaires environnementaux du projet

Les études réglementaires préalables à la mise en œuvre de ce projet ont été réalisées entre 2021 et 2023 notamment l'étude faune, flore et le diagnostic zone humide. Le projet relève dans son ensemble de l'autorisation environnementale au titre de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le marché public global de performance portant sur la conception, réalisation et l'exploitation-maintenance de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon a été attribué pour un montant de 100 922 060 €HT au groupement DEGREMONT France dont 80 000 000 € pour la phase conception et travaux.

En amont du dépôt du dossier de **demande d'autorisation environnementale**, les services de l'Etat sont associés au projet au travers de comités de pilotage trimestriels depuis 2022.

L'instruction administrative de la demande d'autorisation environnementale, définie dans le Code de L'Environnement, comprend 3 phases sous le pilotage de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Police de l'eau :

- Une phase d'examen,
- Une phase d'enquête publique,
- Une phase de décision.

L'enquête publique est requise par la nature même de l'opération projetée, puisqu'elle relève de l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est complété par un dossier de demande de dérogation Espèces protégées compte tenu des impacts potentiels sur les habitats et les espèces en phases travaux puis exploitation.

Les deux dossiers réglementaires, complétés au second trimestre 2024 sur la base des éléments du projet retenu, ont été déposés auprès de la DDTM en juillet 2024.

Après instruction de la DDTM et des services contributeurs, les dossiers ont fait l'objet de compléments afin d'apporter les précisions sollicitées et présenter les réponses suite aux avis réglementaires produits par la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel).

A l'issue de ces différentes étapes d'instruction, la procédure et la poursuite du projet se sont poursuivies selon le calendrier suivant :

- 18 Mars 2025 - 17 Avril 2025 : enquête publique au titre du dossier d'autorisation environnemental
- Juin 2025 – fin de la phase de conception (Phase 1)
- 26 juin 2025 : passage en CODERST
- 04 juillet 2025 : obtention des 2 Arrêtés de Permis de Construire
- **17 juillet 2025 : obtention de l'Arrêté Préfectoral** portant autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration communautaire

La délivrance de cet arrêté permet d'envisager le démarrage des premières interventions terrain (mesures ERC) à partir du 21 juillet 2025, puis la période de préparation de chantier à compter de la mi-août, pour un début de chantier fixé à fin octobre 2025 (durée prévisionnelle : 24 mois).

A compter du 05 juin 2025, date du dévoilement du nom de la future station SÉLÉNA, l'ensemble des documents présentés en concertation, lors des échanges et tous les comptes-rendus intégrant les observations, questions et réponses ont été mis à disposition du public sur un site dédié au projet : [www.selena-lrsy.fr](http://www.selena-lrsy.fr)



### 3. Gestion des EP



130 clous de voirie, portant l'inscription « Ne rien jeter – Ici commence la rivière », ont été posés à La Roche-sur-Yon et à Mouilleron-le-Captif. En effet, trop de déchets, destinés pourtant à être jetés dans les poubelles (canettes en aluminium, bouteilles d'eau, emballages en plastique ou en papier, mégots de cigarettes...), finissent dans les caniveaux dont l'eau se jette dans les rivières. L'outil utilisé pour alerter sur cette situation pourrait être déployée par la suite en fonction des retours à cette sensibilisation en déployant d'autres clous. Objectif : faire prendre conscience que les caniveaux et les bouches d'évacuation des eaux de voirie sont une porte ouverte vers les milieux marins. Il faut en effet savoir que 80 % des détritus retrouvés dans les océans sont d'origine terrestre.



Ces clous de voirie complètent également l'expérimentation que La Roche-sur-Yon Agglomération et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont lancé en octobre 2024. Un filet anti-pollution a été posé par la SAUR (société qui gère les réseaux d'eaux pluviales de l'agglomération) le 22 octobre 2024 à l'extrémité de la canalisation du réseau d'eaux pluviales située boulevard des États-Unis à La Roche-sur-Yon, visible depuis le Pont Eugène Bréthé. Avec ses mailles de 5 par 5,5 cm, il permet de récupérer les déchets en provenance de la place Napoléon avant qu'ils se jettent dans l'Yon, protégeant ainsi l'écosystème de la rivière.

Ces actions concourent à la [fiche action n°17 du PCAET](#).

### 4. Arrosage, récupération des eaux de pluie



Une réserve d'eau de 60m<sup>3</sup> a été installée aux serres municipales. Les eaux de pluie des serres municipales ainsi récupérées sont réinjectées dans le réseau d'arrosage.



### E. 100 000 arbres

Le projet de la Roche-sur-Yon Agglomération et de ses communes adhérentes a débuté en 2021 et s'étend jusqu'à 2026. Il accompagne la prise de conscience de l'importance du rôle majeur de l'arbre dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité ; il rend compte de la forte mobilisation en faveur de la transition écologique. Cette action fait l'objet de la [fiche action PCAET n°20](#).

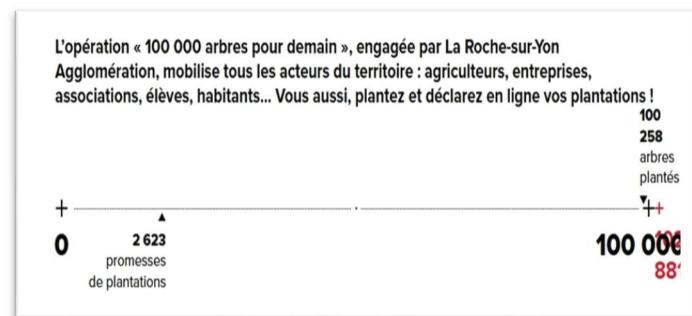
Le projet 100 000 arbres touche à sa fin et a **dépassé ses objectifs**.



En effet, en juillet 2025 le compteur affiche 100 258 arbres plantés et 2 623 promis pour un compte global de 102 881 arbres.

Grâce aux efforts des projets publics et privés, la dynamique du programme a permis, notamment sur la Ville de La Roche sur Yon, de faire perdurer des plantations impliquant citoyens et écoles.

Depuis 2021, 15 sites ont été plantés avec les habitants lors d'actions participatives et 19 actions de plantations ont été menées avec des scolaires (de l'élémentaire à l'université) et le CMJ.



Un chantier de plantation avec une quinzaine d'élèves du BUT génie écologique de l'IUT de la Courtalière a eu lieu à l'aire des gens du voyage de St Anne pour lutter contre un spot de renouée du japon. Le chantier collectif Agglomération a terminé cet ambitieux projet d'implantation de 800 jeunes plants bocagers.

Lors de la campagne 2024-2025, 300 végétaux ont été plantés avec les APE des écoles Marcel Pagnol, Rivoli et Pont Boileau liés au dispositif « Jeunes pousses ».



Au cours des 4 plantations citoyennes, à Rivoli, Batard, Brossardière et l'impasse Fabre, les habitants ont planté 343 jeunes plants bocagers et 49 arbres tiges.

Le partenariat avec la fédération de chasse 85 a été renouvelé pour finir au printemps 2026.

3 360 végétaux ont été plantés lors de cet hiver chez 2 porteurs de projets privés.

>> **Perspectives** : la campagne de plantation de l'hiver 2025/26 est normalement la dernière du projet 100 000 arbres qui était prévu sur le mandat 2021-2026.

Plusieurs projets sont déjà programmés :

- De nouvelles plantations citoyennes et scolaires
- Création d'un corridor planté le long d'un ruisseau en campagne (lien avec le Contrat Territorial Eau)
- Projet des communes

## F. Biodiversité et espaces naturels (préservation, restauration, intégration dans l'aménagement)



### 1. Eco pâturage

Alternative naturelle à l'utilisation des outils mécaniques de débroussaillage, l'éco pâturage c'est :

- Vertus environnementales : préservation de la biodiversité, fertilisation des sols, démarche de réduction de CO2
- Bienfaits sociaux : vecteur de liens, atout pédagogique...
- Un gain financier : matériel, temps agents...



La prestation est réalisée par l'entreprise « Eco-pâturage Vendéen » dans le cadre d'un marché attribué en avril 2025 pour 4 ans. Elle est réalisée sur une surface totale de 10 ha de la ville et 2.5 ha de l'Agglomération (ZAE Belle Place et les Ajoncs).



50 à 80 moutons de race rustique (moutons du Cameroun) sur le territoire + 2 vaches pie noires Bretonnes depuis août 2023. Depuis 2024, 4 chèvres des fossés ont été mises sur le nouveau secteur de la piscine de st florent des bois

### 2. Nids d'oiseaux

2 nids réalisés en collaboration avec les menuisiers de la ville ont été installés sur la ville de la Roche-sur-Yon :



Le premier, un nid à faucon pèlerin a pris place tout en haut de l'Eglise Saint Louis en février 2024



Le 2ème, un mât à hirondelles se situe depuis aout 2025 dans le bassin d'orage du domaine de la Brossardière. A noter que ce bassin est aussi géré en éco-pâturage.

La construction puis l'installation de ce mât a été l'occasion d'un travail collaboratif entre tous les ateliers du Centre Techniques Mutualisé qui ont pu utiliser des matériaux de récupération notamment du bois issu de la scierie mobile.

## V. Axe social, inclusif et solidaire

### A. Mobilisation sensibilisation de tous les acteurs au quotidien : habitants, scolaires, agents

L'ensemble de ces mobilisations correspondent aux [fiches actions n° 5, 15, 16, 29 du PCAET](#).



#### 1. Les Assises

##### a) De l'Environnement,

Pendant un an, les Assises de l'environnement ont permis à des habitants volontaires de débattre sur quatre sujets structurants pour le territoire. De la place de la nature en ville à la question de la désimperméabilisation, d'une nouvelle manière de vivre la ville la nuit à la production localisée d'énergie, les Assises ont constitué une opportunité de mettre en lumière le rôle de la Ville et des citoyens sur ces sujets, d'impliquer les habitants dans l'élaboration de documents cadres pour la collectivité et d'engager des passages à l'acte concrets, par le biais d'expérimentations que la collectivité sera amenée à reconduire et à élargir.

Si les Assises de l'environnement se sont achevées en juin 2024 par la Semaine de l'environnement, l'ambition initiale demeure : poursuivre l'implication des citoyens dans la construction d'une ville vertueuse. L'année 2025 a donc été l'occasion pour les services de mettre en œuvre les actions ayant émergées de la démarche, d'évaluer les premières expérimentations réalisées et d'engager de nouvelles initiatives capitalisant sur le travail des Assises.



A ce titre, la charte de l'arbre a vu le jour en février 2025 ; document pédagogique et informatif sur la vie de l'arbre et notamment dans le contexte urbain, il met aussi en lumière les bonnes pratiques de gestion des services. Et pour aller plus loin, la ville ambitionne de travailler de manière plus approfondie sur 3 axes principaux :

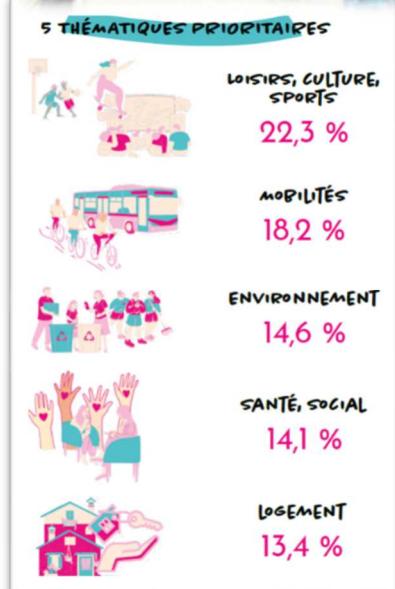
- Sensibiliser : permettre à tous de mieux connaître le patrimoine arboré
- Accroître le patrimoine
- Gérer durablement

La démarche s'est concrétisée par un livret d'une trentaine de pages téléchargeable sur le site de la ville. Ce dernier fait part des 10 engagements que prend la collectivité sur ce sujet.

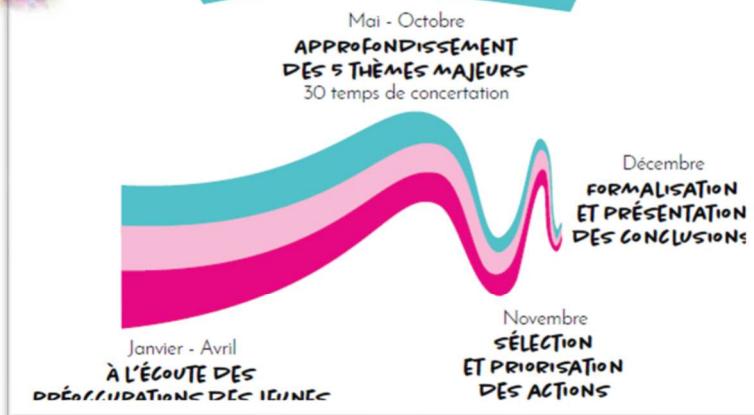
Les autres concrétisations des Assises de l'Environnement développées dans d'autres paragraphes de ce document sont :

- Groupement citoyen d'énergie, à ce jour toujours en activité par le biais de l'association Elise et Récit. L'objectif étant de favoriser la transition énergétique locale en impliquant les citoyens dans le développement, le financement et la gouvernance de projets ENR (page 38-39).
- Atelier Désimperméabilisation, boulevard d'Eylau visant à réduire les surfaces imperméables restaurer les fonctions naturelles du sol et lutter contre les îlots de chaleur (page 25-26)
- Schéma concerté d'ambiances nocturnes, l'issue étant d'actualiser et de faire évoluer le plan d'éclairage actuel en fonction des contributions formulées par les habitants (page 34-35).

## b) De la jeunesse



### LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION



Le 18 décembre 2024, lors de la cérémonie de clôture des Assises de la jeunesse, un livre blanc, fruit de leurs réflexions, a été livré. Il sera la boussole pour orienter les actions à venir en posant les bases d'une politique jeunesse moderne, ambitieuse et inclusive.

## c) De la Mobilité

La ville de La Roche-sur-Yon a engagé, à partir de février 2024, les Assises de la mobilité – dans l'optique de répondre à plusieurs ambitions :

- Contribuer à l'élaboration du Plan de circulation communal et du Plan de Mobilité Simplifié de l'Agglomération 2026-2035,
- Evaluer la nouvelle offre de mobilité Impulsyon et proposer des améliorations,
- Concevoir des expérimentations concrètes pour faciliter les déplacements au quotidien.

### PREMIER VOLET DE CONCERTATION. Imaginons les déplacements de demain !

#### Les constats partagés

Le travail de diagnostic a tout d'abord permis de brosser un portrait des mobilités à La Roche-sur-Yon : celle d'une ville moyenne dynamique, polarité de son territoire, caractérisée par une prédominance de la voiture dans les déplacements du quotidien (60%). Si la circulation reste majoritairement fluide, les principales pénétrantes, où se concentrent les grandes zones d'activités économiques de la ville, sont confrontées à des phénomènes de congestion en heures de pointe.

## **Ce que les yonnais ont exprimé**

Face à cette situation, les citoyens expriment l'envie d'une ville apaisée et moins circulée. À l'échelle de La Roche-sur-Yon, cela se traduit par un premier niveau d'action concernant :

- Le Pentagone, en y accordant une place plus prépondérante au cycle et au piéton ;
- Les connexions avec la périphérie, à travers une consolidation de l'offre de transport collectif (bus, train) couplée à une intermodalité renforcée et une meilleure cohabitation entre modes
- Les connexions inter quartiers.

Par ailleurs, au-delà des enjeux d'amélioration de la qualité d'aménagement ou de l'offre de service, les yonnais participants aux Assises évoquent aussi les questions d'un maillage équilibré à l'échelle de la ville, de la cohabitation à assurer entre modes ou, encore, de l'importance de développer des approches pédagogiques ou incitatives.

## **A l'orée de ces enjeux, quatre grandes orientations ont alors émergé dans le cadre du 2<sup>ème</sup> atelier :**

- Consolider l'offre de transport en commun, selon une logique externe et interne à la ville de la Roche-sur-Yon,
- Accompagner le report modal vers les modes actifs,
- Organiser les flux de circulation automobile,
- Mieux intégrer la logistique urbaine, par une meilleure gestion du dernier kilomètre, dans une logique de limitation des nuisances et de mutualisation des moyens.

## **DEUXIEME VOLET DE CONCERTATION. Osons Impulsyon !**

La Ville de la Roche-sur-Yon et son partenaire RATP proposent à un panel de Yonnais volontaires de tester et d'évaluer l'ensemble de l'offre Impulsyon. Au total, ce sont plus de 200 expériences usagers.

À l'issue de l'expérimentation de la nouvelle offre de transports, les habitants ont formulé plusieurs enseignements et propositions pour améliorer le réseau Impulsyon. Ces suggestions s'organisent autour de trois grands axes :

- Amélioration de l'accès à l'information et de la communication en temps réel
- Renforcement du confort et de l'efficacité du service
- Développement et adaptation de l'offre

Une adaptation du service a donc été opérée suite aux retours d'usages, portant sur une mise en œuvre de moyens humains et matériels supplémentaires, en heure de pointe sur les lignes 3, 4, 5 et 6.

## **TROISIEME VOLET DE CONCERTATION. Osons expérimenter !**

Trois expérimentations concrètes ont été retenues et sont en cours de mise en œuvre.

### 1. Actions de sensibilisation et sécurisation de la pratique du vélo en ville :

- Gilets pédagogiques indiquant les distances de sécurité à respecter, testé par une cinquantaine de cyclistes "ambassadeurs" volontaires,
- Panneaux de signalisation entrée de ville distance vélo-voiture : 2 implantations testées : route des Sables et route de Luçon,
- SAS vélo : Trois sites tests (Place de la Vendée, Boulevard d'Italie, Boulevard Stéphane Moreau),

### 2. Défis Mobilité des écoles et rue scolaire : l'expérimentation de "rue scolaire" a été lancée à proximité de l'école Monjoie en fermant temporairement la rue Saint-André d'Ornay aux horaires d'entrée et de sortie scolaires (8h30-8h45 et 16h30-16h40).



### 3. Plan de circulation du quartier Gare Ouest

Les habitants ont identifié des problématiques de vitesses excessives, de stationnements gênants et de difficultés pour les piétons. Compte tenu de la complexité du projet et du contexte pré-électoral, une refonte globale du plan de circulation est différée après les élections municipales de 2026.

Chacune de ces expérimentations fera l'objet d'une évaluation par les citoyens et les techniciens afin de juger de son efficacité et de l'opportunité d'une pérennisation.

### Conclusion

Les Assises de la Mobilité 2024-2025 marquent une étape fondatrice pour penser autrement la mobilité à La Roche-sur-Yon. Par leur originalité, elles ont su conjuguer l'expertise des services techniques, l'accompagnement méthodologique de l'Atelier PréAU, et l'implication active des citoyens pour construire, ensemble, des réponses concrètes aux défis de demain.

Au fil de cette démarche, plus d'un millier de participants se sont engagés, exprimant leur vision d'une ville plus apaisée, plus accessible et plus durable. Leur mobilisation constante – de la définition des grandes orientations du Plan Général de Déplacements jusqu'à la conception d'expérimentations locales – illustre une volonté forte de passer à l'action et de contribuer à un changement réel des pratiques de mobilité.

## 2. Actions du service éducation

### Ville de La Roche-sur-Yon : Action d'éducation à la nature

L'éducation à la nature se renforce dans les écoles avec l'arrivée d'une animatrice spécialisée environnement en 2023. En 2024-2025, 1 320 enfants ont participé à des animations nature sur les accueils du soir, les activités péri-éducatives (APE) et les P'tits mercredis (maternelles), soit 40 % des 3 294 enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville de La Roche. En plus des activités jardinage qui existent depuis longtemps, les animateurs sont mieux formés, incités à sortir des bâtiments scolaires et à côtoyer les espaces naturels répartis dans la ville. Ces chiffres ne comprennent pas les sorties ou activités nature faites par les enseignants (parfois même des « classes dehors ») ni les animations du mercredi après-midi dans les centres de loisirs (AMAQY).



*Construction de nichoirs pour le géant des Coux*



Par exemple, dans le cadre de la mise en valeur de la carrière des Coux, la SPL « Destination la Roche-sur-Yon » a travaillé avec le collectif « Monstre » et la Direction Education pour proposer la création de nichoirs installés sur le Géant des Coux. Ce sont donc les enfants de 7 sites périscolaires qui ont participé tout le printemps 2025 à la fabrication de 2 types de nichoirs à :

- Hirondelles avec des moules en terre-paille
- Passereaux en bois

Le Géant a été inauguré fin juin 2025



### 3. Formations des agents de la collectivité

La collectivité, dans le cadre du label Climat Air Energie s'est fixé un objectif : former 80% des agents d'ici 2027 aux enjeux de Transitions Environnementales et Sociales. Pour cela, le service formation recense toutes les formations qui y ont attractis et les agents qui y participent.

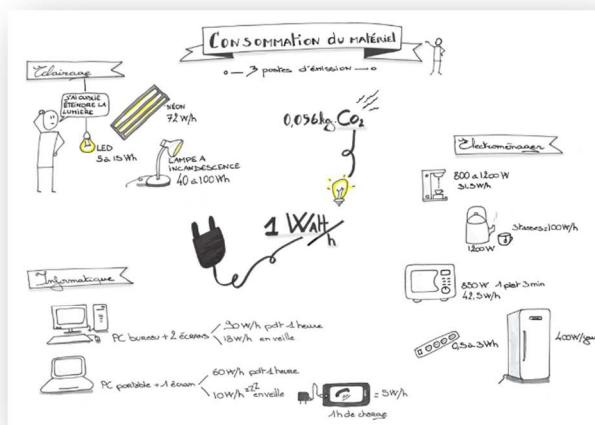
85 agents différents ont eu au moins une formation / sensibilisation liées à la transition écologique (toutes modalités confondues) entre septembre 2024 et septembre 2025. La répartition est la suivante :

Type de formation	Nombre d'agents	Durée	Organisme	Compléments
Eco-gestes	29 personnes	1h30 / pers	Formateur interne ville de la Roche	
Ateliers transition	22 personnes	1/2 jour/pers	Formateur interne ville de la Roche	
Désimperméabilisation	26 personnes	1/2 jour/pers	CEREMA	1 pers CNFPT 2 jours
Formateur	2 personnes	2,5 jours de formation	OUEST CONSULT et PSI Climat	
Management	2 personnes	17,5 et 2,5 jours/pers	INSET Angers	
Planification	2 personnes	4 et 3h / pers.	CNFPT - Pays de la Loire	
Pratiques espaces verts	15 personnes	48,5 jours soit 291h au total		Soit de 2 à 6 jours / pers.
TOTAL	85 personnes différentes			

Les ateliers réalisés en interne sont détaillés ci-dessous

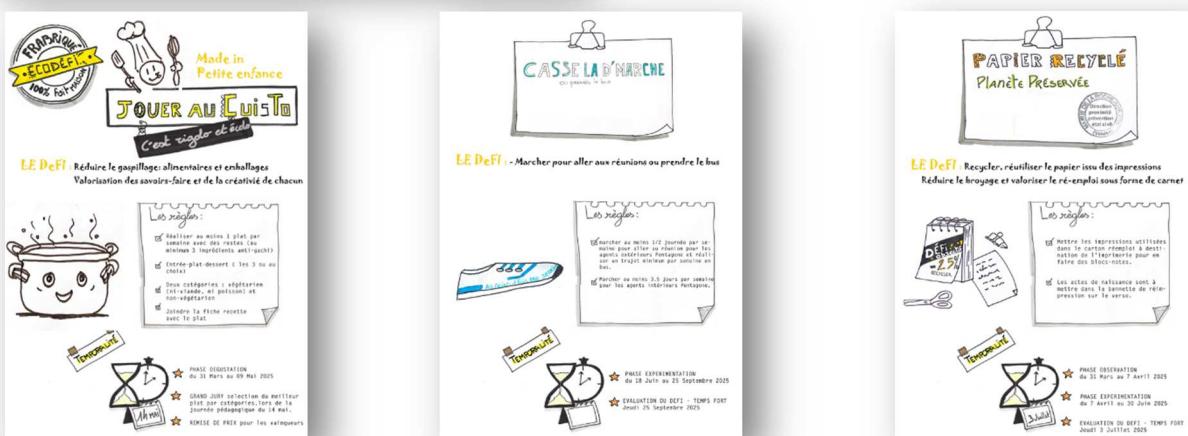
### a) Eco-gestes – démarche de formation et de mobilisation interne

Un éco-geste est une action simple et concrète, adoptée au quotidien pour réduire notre impact environnemental. Les éco-gestes concernent des domaines variés : consommation d'énergie, gestion des déchets, mobilité, usage du papier ou encore sobriété numérique. Individuellement modestes mais collectivement puissants, ces gestes participent à la transition écologique et contribuent à limiter le gaspillage des ressources, aussi bien au travail qu'à la maison.



4 directions volontaires ont participé cette année à cette action et ont pu :

- Être sensibilisé et formé pour comprendre les enjeux climatiques et évaluer leur propre empreinte carbone grâce à l'outil « Nos Gestes Climat » de l'ADEME.
- Identifier des éco-gestes adaptés à leur fonctionnement et concevoir des défis collectifs à relever.
- Engager des équipes dans des actions



concrètes et mesurables autour de thématiques clés :

- **Alimentation** : circuits courts, lutte contre le gaspillage.
- **Mobilité** : promotion des modes doux et partagés.
- **Énergie** : sobriété et réflexes anti-gaspillage.
- **Numérique et papier** : mails optimisés, impressions limitées.

Ces expériences pilotes ouvrent la voie à une généralisation progressive des formations aux enjeux environnementaux : réduire l'empreinte carbone de la collectivité et adopter des comportements plus responsables au quotidien.

### b) Fresques et autres ateliers

3 agents de la collectivité formés à l'animation, ont proposé de sensibiliser en interne, tous les agents volontaires aux enjeux de Transitions Environnementales et Sociales, de façon ludique, à l'aide de différents ateliers :

- Fresques de la biodiversité
- Atelier 2 tonnes
- Atelier Puzzle Climat

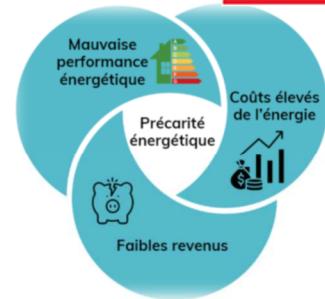


Ces ateliers permettent de :

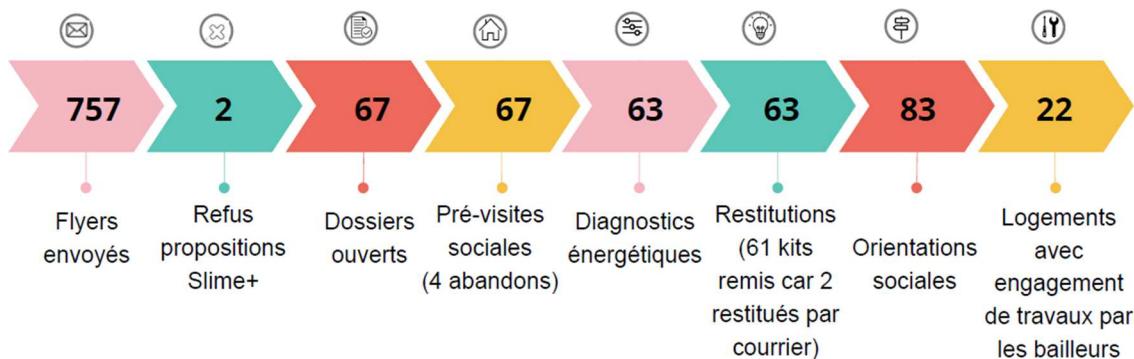
- Informer sur les enjeux environnementaux de manière neutre, à partir de bases scientifiques solides.
- Donner aux participants une vision systémique de ces enjeux.
- Les inciter à agir dans le cadre personnel et professionnel, individuellement et collectivement et recueillir leurs propositions.
- Contribuer à accroître le niveau de conscience des participants en développant leurs connaissances sur le climat, la biodiversité, les limites planétaires et en suscitant leur intérêt pour le sujet en proposant une formation ludique, constructive et positive
- Montrer qu'il est possible et efficace d'agir sur un plan individuel et collectif.

### B. Slime +

Le Slime+ est un dispositif national de lutte contre la précarité énergétique. A l'échelle nationale, il est coordonné et financé par le CLER (réseau pour la transition énergétique). Sur notre territoire, ce dispositif est co-piloté par la Ville et le SYDEV. Il a été mis en place à La Roche-sur-Yon en 2015 et élargi à La Roche-sur-Yon Agglomération en 2022.



#### LES DIAGNOSTICS SOCIO-TECHNIQUES EN 2024



Le bilan 2024 du Slime+ montre que :

- 1) Le nombre de ménages accompagnés a augmenté de 15%.
- 2) 11% des dossiers concernent des logements hors de la ville.
- 3) 94% des ménages avec un TEE (Taux d'effort énergétique) > 8% = précarité énergétique avérée.
- 4) La majorité des bénéficiaires sont des personnes seules.
- 5) Une majorité des logements chauffés à l'électricité.
- 6) Les travaux prioritaires : l'isolation et l'amélioration du système de ventilation.

$$\text{TEE} = \frac{\text{Charges relatives à l'énergie dans le logement}}{\text{Revenus du ménage}}$$

## C. Action sociale et santé

### 1. Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé 2021-2024 signé avec l'ARS a pour finalité la réduction des inégalités sociales de santé. Un avenant a été signé en 2024 de manière à le prolonger jusqu'en 2026.

Il est défini autour de trois ambitions :

- Ambition 1 : prévention et promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,
- Ambition 2 : accès aux droits et accès aux soins,
- Ambition 3 : accompagnement de la longévité accrue.

Les actions menées cette année nous ont permis de poursuivre les initiatives engagées sur l'attractivité médicale comme par exemple :

- Le financement de bourses à destination des étudiants en médecine
- L'accueil facilité des internes en stage à La Roche-sur-Yon au travers de la location d'un logement meublé à loyer modéré en plein cœur de Ville
- La poursuite du soutien à l'exercice coordonné de deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles de la Ville (MSP)
- L'accompagnement du projet d'un nouveau pôle santé en centre-ville (horizon 2027)

Par ailleurs, l'année 2024-2025 a été marquée par la concrétisation de deux projets d'extension du Centre Municipal de Santé géré par la Ville :

- Extension du site principal de la Généraudière début 2024 ayant permis la mise en fonctionnement de 3 cabinets médicaux et 1 cabinet paramédical
- Ouverture d'une antenne en avril 2025 située dans le quartier de la Garenne et permettant l'ouverture de deux cabinets supplémentaires

Ces extensions ont ainsi permis l'arrivée de nouveaux médecins, ce qui porte le nombre de praticiens à 15, et donc la prise en charge de nouveaux yonnais au sein du cabinet.

Enfin, le dernier axe développé est celui de la prévention où différentes actions ont été menées sur la période concernée. Certaines actions ont été poursuivies dans des quartiers prioritaires de la Ville à destination des femmes autour des questions de prévention en santé, de bien-être et d'insertion professionnelle.

D'autres actions de prévention plus ciblées ont été organisées dans le cadre Mois de la Santé Sexuelle Sans Tabou (plus de 300 jeunes sensibilisés), du Mois sans tabac, d'Octobre Rose (prévention cancer du sein), autour de la thématique du sport-santé, de l'alimentation à destination des jeunes écoliers ou encore de la santé mentale.

Par ailleurs, le MarSOINS85 (bus itinérant dédié au dépistage et à la sensibilisation) s'est déployé début 2025 sur l'Agglomération en lien avec l'ARS et les partenaires.

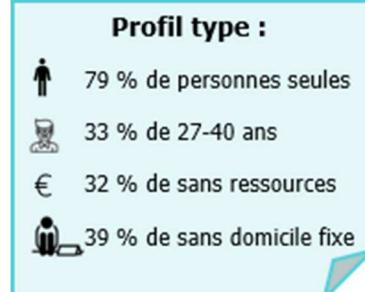
**>> Perspectives :** L'année 2025-2026 sera marquée par la poursuite des projets et actions en cours mais également par le déploiement d'une nouvelle antenne du Centre Municipal de Santé au Bourg sous la Roche et la préparation du changement de périmètre du CLS qui deviendra intercommunal.

## 2. Actions du CCAS : Accompagnement et soutien des plus fragiles

La ville de la Roche-sur-Yon a à cœur d'accompagner au mieux tous ses habitants, notamment les plus fragiles. C'est ce que fait tous les jours la direction action sociale avec cette année quelques éléments marquants :



- **Accueil du public :** plus de 17 599 accueils physiques (+14%/2023) et près de 9 697 appels téléphoniques (-11%/2023), soit en moyenne 77 visites et 42 appels par jour à l'accueil du CCAS.
- En 2024, **144 591 € d'aides facultatives** (soit 8% de plus qu'en 2023) ont été distribuées aux usagers en difficulté. Le nombre de demandes a augmenté de 25 %. Ce sont les aides alimentaires qui ont le plus augmenté. Les aides prennent différentes formes selon la problématique :
  - **Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** en attendant que les droits se débloquent (966 cas)
  - Chèques aux créanciers (93 cas)
  - Aides au paiement des factures énergie/eau (78 cas)
  - Aides en espèces (96 cas)
  - Allocation Temporaire de Substitution (32 cas)
  - Aide à la complémentaire santé (5 cas)
- **Gestion du registre des personnes vulnérables :** 96 inscrits, 10 bénéficiaires suivis par le portage de repas
  - **Épisode de canicule du 29 au 31/07/2024 :** 238 appels (bénévoles et professionnels) et 24 visites à domicile (pour les plus vulnérables)
- **79 situations d'urgence** traitées en 2024 (-29% par rapport à 2023) Dont 19 urgences pour des familles à la rue et 5 mineurs isolés.
- **Inclusion Numérique :** 2 bornes informatiques au CCAS ont permis d'accompagner 409 personnes. Ce chiffre est en baisse car il existe de nouveaux lieux d'accueil dans les **Maisons France Service** de La Garenne et du Bourg-sous-La Roche
- **L'élection de domicile** permet aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse administrative. Cela concerne 55% des passages à l'accueil soit 9 696 passages en 2024 contre 7 986 en 2023.



- 301 premières demandes au cours de l'année 2024. 29% étaient sans solution d'hébergement au moment de l'ouverture (à la rue, 115, voiture, squat).



- 307 « boîtes aux lettres » ont été fermées durant l'année 2024 (+17% par rapport à 2023) 45% du fait de l'absence de contact avec le CCAS pendant plus de 3 mois (37% en 2023) et 28% du fait que les personnes ont eu accès au logement (33% en 2023).



- **Coordination de l'Aide alimentaire** : elle veille à harmoniser les modalités d'accès à l'offre alimentaire (plafonds de ressources) et propose un accompagnement aux bénéficiaires qui le souhaitent. Avec l'appui des 4 mairies de quartier pour les inscriptions, la Ville coordonne l'accès à :



3 distributions AMAQY

Saint André

Vallée verte

Forges

3 épiceries solidaires

AMAQY Liberté

Graine d'ID

AMAQY Garenne

La capacité d'accueil est de 880 ménages par semestre. **1031** foyers différents ont été inscrits à l'aide alimentaire en 2024, soit **2059** personnes (en 2023 : 1018 foyers soit 2098 personnes).

Le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire est revenu à son niveau d'avant la crise sanitaire. En revanche, la taille des ménages a été divisée par 2 entre 2014 (4 personnes par ménage en moyenne) et 2024 (2 personnes par ménage en moyenne).

Très forte surreprésentation des ménages de nationalité étrangère : 52% des ménages inscrits en 2024 sont de nationalité étrangère (environ 10 fois plus que dans l'ensemble des ménages yonnais).

- **Accompagnement des déplacés Ukrainiens** : 2 logements ont été mobilisés au sein des groupes scolaires Jean Moulin et Montjoie,
  - 9 places financées par la DDETS
  - 9 ménages accompagnés :
    - 38 entretiens physiques dont 9 visites à domicile
    - 25 entretiens téléphoniques (usagers et partenaires)
  - 9 autres personnes domiciliées
- **Permanence sociale au commissariat de police** : elle assure au sein du commissariat de police un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement privilégié pour les usagers confrontés à des difficultés sociales, qu'ils soient auteurs ou victimes. En 2024, ce dispositif a permis 29 appuis et 10 attributions de logement dans le cadre de violences conjugales, séparations ainsi que 16 informations préoccupantes (enfance en danger).





### 3. Lutte contre l'habitat indigne



Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire dans la lutte contre l'habitat indigne, en lien avec la CAF pour les situations de non décence et en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour les situations d'insalubrité. En 2024, **203 procédures** ont été traitées (soit 62% de plus qu'en 2023).

19 situations sont suivies sur les communes de l'agglomération.



### D. Clauses insertion et DD dans les marchés publics

Dans le cadre de leurs marchés de travaux, de prestations ou d'achats publics, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail réservées.

Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.



Un dispositif permettant de créer des opportunités d'emploi pour les publics en insertion, à travers la commande publique :

- 152 081 heures de travail réservées au public en insertion en 2024 (plus de 94 ETP)
- 346 bénéficiaires / 500 contrats de travail (moyenne de 440 h / bénéficiaire)
- 17 donneurs d'ordre publics
- 145 marchés
- 81 entreprises attributaires

Des actions innovantes :

- Actions de découverte des métiers
- Visites de chantiers et d'entreprises
- Fresque de la diversité à destination des partenaires emploi/insertion du territoire

Budget Clauses 2024 :

- Dépenses prestations : 6 158 €
- Recettes / subventions : 34 155€ (FSE)

### E. Accessibilité et inclusion

Le rapport sur le développement durable est aussi l'occasion de mettre en avant les progrès réalisés et les défis persistants, en termes d'accessibilité et d'inclusion, considérant toutes les formes de handicap.

A propos des progrès réalisés sur le territoire de l'agglomération yonnaise, il est alors opportun de considérer les évènements suivants, vécus sur les 12 derniers mois, pouvant justifier d'un réel intérêt à ces mêmes progrès :

- La visite de Madame Isabelle SAURAT, Déléguée interministérielle à l'accessibilité, le 20 octobre 2025, avec la visite de différents espaces publics et ERP,

- La Roche-sur-Yon finaliste des Trophées de l'accessibilité, avec remise d'un prix récompensant l'accessibilité des ERP, aussi bien en ce qui concerne les bâtiments que pour les services proposés et actions s'y déroulant,
- La participation de Madame Patricia LEJEUNE, adjointe au handicap à l'accessibilité et à l'inclusion, à une table ronde à l'occasion des Assises nationales de l'accessibilité,
- La Visite de Madame la Ministre déléguée à l'autonomie et au handicap, Charlotte PARMENTIER-LECOQC, le 23 juillet 2025, avec également la visite de différents espaces publics et ERP,
- Un dossier de presse ministériel, diffusé courant septembre 2025, mettant largement en avant La Roche-sur-Yon, en termes de bonnes pratiques et de réalisations inspirantes, ce dans le cadre de la construction d'une boîte à outils à destination des élus locaux, afin de rendre leur territoire plus accessible et plus inclusif,
- La réunion des Commissions Communale et Intercommunale de l'Accessibilité en date du lundi 29 septembre 2025, qui s'est tenue à la Préfecture de La Vendée, suite à la demande de Monsieur Éric LAFFARGUE, Sous-Préfet référent handicap.

Cette liste n'a pas vocation à se féliciter uniquement de l'intérêt porté au territoire, et à ce qui s'y fait et ce qui s'y passe en matière d'accessibilité et d'inclusion, mais bien à montrer que derrière cet intérêt ce sont bien des projets et des réalisations durables au bénéfice de toutes et tous, car il faut toujours considérer que les actions et les améliorations apportées pour les personnes en situation de handicap, servent in fine à tout le monde.

## F. Lutte contre les discriminations et inclusion (handicap, égalité femmes-hommes, diversité)

### 1. Dispositif Angela

Créé en 2016 en Angleterre pour lutter contre le harcèlement de rue en répertoriant un réseau sûr et solidaire de lieux (commerces, bars, discothèques et services municipaux médiathèque, musées ...) pour assister et soutenir des personnes en situation de harcèlement, ce dispositif a d'ores et déjà été mis en place dans de grandes Villes de France (Lille, Caen, Rouen, Amiens, Reims) mais aussi dans des villes de taille moyenne (St Brieuc, Poitiers).



Le réseau d'adhérents est issu de services publics mais également de la société civile avec notamment la participation de commerçants. Le dispositif est fondé sur des principes de bienveillance, d'inclusion et de solidarité.

Les 20 établissements, arrivés progressivement à 50, partenaires de ce dispositif, s'engagent à respecter les 3 principes suivants :

- Porter assistance et soutenir toutes personnes faisant appel au dispositif, dans une zone de repli d'urgence à l'abri des regards (réserves, bureaux.) afin de permettre à la personne de se réfugier et d'appeler un membre de sa famille, un taxi ou les forces de l'ordre si besoin,
- Informer et impliquer l'ensemble de ses employé(e)s dans la mise en œuvre du dispositif,
- Communiquer sa participation au dispositif, de manière visible et durable, au grand public, à ses clientes via les autocollants apposé sur la vitrine (fournis par la ville)

Une soirée de lancement du dispositif a eu lieu le 26 novembre 2024 au Concorde, lieu adhérent ouvert en journée et soirée. La diffusion de 7 courts-métrages sous différents angles artistiques a permis la sensibilisation gratuite aux violences conjugales de 200 spectateurs dont 60 jeunes venus de 3 établissements scolaires mobilisés pour cette séance : les Etablières, le Lycée Pierre Mendes France et le Lycée Delattre de Tassigny.



Depuis la mise en place du dispositif, 3 personnes ont été mises en sécurité grâce à Angela. 2 femmes et un homme. Ils ont jugé leur prise en charge efficace.

## 2. Exposition dans les EHPADs sur l'évolution des droits des femmes depuis la loi Veil

2025 marque les 50 et 60 ans de la proclamation de lois importantes pour le droit des femmes, il a été souhaité de rendre hommage aux femmes, aujourd'hui âgées, qui ont vécues ces tournants de l'histoire et ont porté, chacune à leur niveau, ces changements sociaux.

Initiée par Espace Entour'âge en collaboration avec la mission égalité femmes-hommes de la Ville et cofinancée par la Préfecture de la Vendée, l'exposition « *L'Histoire par celles qui l'ont vécue* » a proposé au public de découvrir, 25 portraits de femmes anonymes de l'agglomération, âgées de 60 à 100 ans, qui témoignent de l'évolution des droits des femmes.

D'abord exposée au Cyel en mars 2025, l'exposition tourne dans les communes de l'agglomération. Quelques-unes de ces femmes ont accepté aussi de témoigner devant des lycéens yonnais.

Cette exposition a eu pour objectif de changer le regard sur les ainés et de rappeler le rôle des générations précédentes dans les progrès obtenus en matière de droits. Cette action se place aussi dans une perspective de transmission avec les rencontres intergénérationnelles.



L'exposition itinérante entend rappeler le rôle des femmes anonymes qui se sont battues pour leurs droits. © X

## VI. Suivi, évaluation et indicateurs

### A. Tableau d'indicateurs clés (environnement, social, économique, gouvernance)

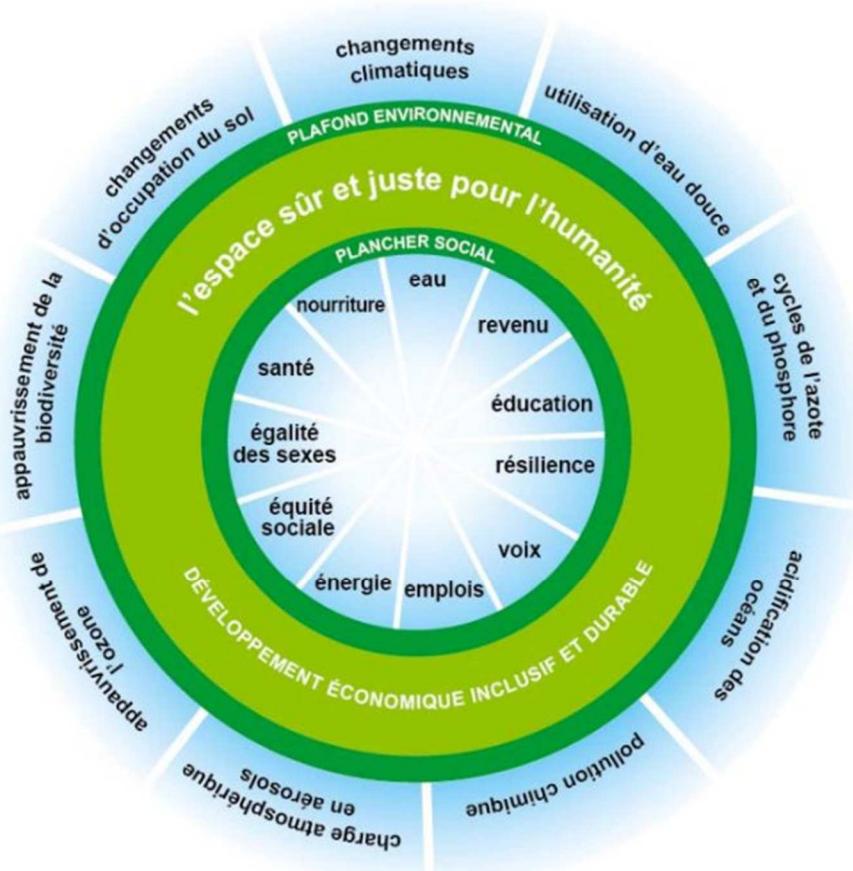
Intitulé	Service / Direction concerné	ODD concernés			consolidation possible depuis année N	rattaché à une politique publique ville / Agglo / CCAS	fiche PCAET n°	n° action COT	Référence page Rapport DD 2024-2025
Consommation foncière d'espace NAF (Naturels, agricoles et forestiers)	Service Urbanisme	3	10	11	2023	?	?		9
Rénovation énergétique Habitat	Service Habitat et Hébergement	11	7		2017	PCAET	23		11
Attribution de logts sociaux - réponse à la demande attribution public prioritaire /loi et objectifs fixé par les acteurs du secteur	Service Habitat et Hébergement	1	5	10	2018				12
Parts modales des déplacements du territoire	Transports et Déplacements Durables	13	7		2015	PCAET	?		19
Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et puits de carbone	Pôle Equipement et Espace Public - mission PCAET	13	7		2008	PCAET	22 - 40 - 52		22
Lutte contre les îlots de chaleurs	Direction Nature et Climat	11	13		2023	PCAET	2 - 3 - 17 - 19		22 - 23
Parc automobile et matériel thermique / électrique	Direction Moyens logistiques Mutualisés et Service Nature en Ville	12			2020	PCAET	10		25
Transport public et véhicules de collecte des déchets en énergie propre	Transports et Déplacements Durables	11	13		2018	PCAET	31		26
Qualité de l'air	Direction Nature et Climat	3				PCAET	4		26
Consommation d'énergie des bâtiments	Service Energie - GTB	7	11		2018	PCAET	7		29 à 31
Consommation d'eau	Service Energie - GTB	13	14		2020	PCAET	18		30
Consommation d'énergie éclairage public	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	7	11		2018	PCAET	8		32
Production d'Energie Renouvelable (ENR) photovoltaïque...	Service Energie - GTB	7	13		2011	PCAET	9		35
Déchets ménagers	Service Eau Assainissement Déchets	12			2010	PCAET	39		39 à 41
Clauses environnementales dans les marchés publiques	Service Commandes publique	13			2024				43
Bilan stratégie numérique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	12			2023				44
CMR part aliment bio et labellisés	Centre Municipal de Restauration	2	12		2019	PCAET	49		45
C'tea linéaire renaturation sur cours d'eau (a partir RDD 2023)	Service Paysage et transition écologique	14	15		2023	PCAET	16		48
Consommation d'eau	Service Energie - GTB	13	14		2020				50
Assainissement	Service Eau Assainissement Déchets	6							51 - 52
Plantations 100 000 arbres	Service Paysage et transition écologique	15	13		2021	PCAET	20		53
Biodiversité - sensibilisation des différents acteurs scolaires - citoyens	Service Paysage et transition écologique	15	13	4	2019	PCAET	21		55 à 62
Accompagnement précarité énergétique - SLIM	Action Sociale	1	7		2017	PCAET	25		62
Insertion dans les marchés publics	Service Emploi Insertion	8			2019				65
Accessibilité / handicap sensibilisation Taux d'emploi dans collectivités	Direction de l'Autonomie et DRH	3	10	11	2019				66
Km de piste cyclable en ville : en site propre / bande cyclable / contre sens voie sens unique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	3	11	13	2017	Plan Global de Déplacement PCAET	28		
Stationnements vélo	Transports et Déplacements Durables	11	9		?	PCAET	28		
Subvention à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE)	Transports et Déplacements Durables	3	11		2018	PCAET	30		

Indicateur faisant objet d'une fiche PCAET

Légende : Objectifs Développement Durable - ODD	
1	Pas de Pauvreté
2	Faim zéro
3	Bonne santé et bien être
4	Education de Qualité
5	Egalité entre les sexes
6	Eaux propre et assainissement
7	Energie propre et d'un coût abordable
8	Travail décent et croissance économique
9	Industrie, innovation et infrastructure
10	Inégalités réduites
11	Villes et communauté durables
12	Consommation et production responsables
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14	Vie aquatique
15	Vie terrestre
16	Paix, justice et institutions efficaces
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

## B. En synthèse

En résumé, les compétences de la ville et de l'agglomération de la Roche sur Yon permettent de répondre aux 17 objectifs de développement durable ODD. Ce qui a fait l'objet d'actions par les deux collectivités entre septembre 2024 et août 2025. La planification territoriale permet quant à elle de tendre vers l'espace sûr et juste préconnisé par la théorie du développement économique et sociologique du Donuts.





**Hôtel de Ville et d'Agglomération**  
Place du Théâtre  
**85021 LA ROCHE-SUR-YON**  
**Tél. 02 51 47 47 47**

[www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)

Réalisation et photos : Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon – Octobre 2025